Nations Unies S/PV.6630



Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6630e séance

Mercredi 12 octobre 2011, à 10 h 20

New York

Président :	M. Ashiru	(Nigéria)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Li Baodong
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Briens
	Gabon	M. Messone
	Inde	Mme Kaur
	Liban	M. Salam
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Parham

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Faire avancer la réforme du secteur de la sécurité : perspectives et difficultés rencontrées en Afrique

Lettre datée du 7 octobre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/627)

11-54195 (F)





La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Faire avancer la réforme du secteur de la sécurité : perspectives et difficultés rencontrées en Afrique

Lettre datée du 7 octobre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/627)

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue aux représentants de haut rang et autres représentants présents dans la salle du Conseil de sécurité. Leur présence témoigne de l'importance de la question à l'examen.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Australie, du Canada, de l'Égypte, de la Finlande, de l'Italie, du Luxembourg, du Maroc, du Pakistan, de la Slovaquie, de la Slovénie et du Soudan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2011/627, qui contient une lettre datée du 7 octobre 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Nigéria, transmettant un document de réflexion sur la question à l'examen.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : C'est avec un grand plaisir que je vais faire les remarques qui suivent au nom du Secrétaire général, qui est présentement en voyage.

Je voudrais d'abord remercier le Gouvernement nigérian et son Ministre des affaires étrangères, vous-même, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de ce débat consacré au maintien de la paix et de la sécurité internationales – faire avancer la réforme du secteur de la sécurité : perspectives et difficultés en Afrique.

Un secteur de la sécurité mal dirigé et inefficace peut être une source d'obstacles majeurs à la stabilité, à la réduction de la pauvreté, à l'accomplissement d'un développement durable et à la consolidation de la paix. Dans le cadre plus large de la promotion de l'état de droit, l'Organisation des Nations Unies s'est efforcée de soutenir les pays confrontés à des conflits dans leurs efforts pour construire des secteurs de la sécurité disciplinés, efficaces et économiquement viables.

Une part importante de l'appui des Nations Unies dans le domaine du secteur de la sécurité est orientée vers des pays africains. Certains de ces pays – l'Angola, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Nigéria, la Sierra Leone, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie et bien d'autres encore – sont en train de devenir d'importants pourvoyeurs d'assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité pour d'autres États africains. Beaucoup de ces pays sont également des fournisseurs de contingents et d'effectifs de police dynamiques pour les opérations de paix des Nations Unies, ainsi que des intervenants importants dans l'architecture sécuritaire internationale.

Les occasions d'échanges d'expériences africaines en matière de réforme du secteur de la sécurité, néanmoins, ont été rares. C'est pour cela que je me réjouis du débat d'aujourd'hui.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

C'est sous la présidence de la Slovaquie, en 2007, que le Conseil de sécurité a tenu son premier débat public sur la réforme du secteur de la sécurité (voir S/PV.5632). Ce débat a abouti à la conclusion que bien que l'ONU prêtait depuis de nombreuses années son concours à la réforme du secteur de la sécurité, nos interventions étaient ponctuelles et irrégulières. Le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de lui présenter un rapport sur cette question.

Le rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité (S/2008/39), publié en 2008, s'appuie sur l'expérience acquise au cours de plusieurs décennies par l'Organisation et ses États Membres, et définit un cadre de gestion du secteur de la sécurité fondé sur un certain nombre de principes de base. L'appropriation nationale y est non seulement reconnue comme une obligation morale, mais également comme une nécessité pratique pour assurer la légitimité et la viabilité des mesures prises. Le rapport a également ouvert la voie à la création, au Siège, d'un groupe spécialisé dans la réforme du secteur de la sécurité et à la constitution d'une Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité, actuellement coprésidée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Programme des Nations Unies pour le développement. En mai de la même année, sous la présidence du Royaume-Uni, le Conseil de sécurité a organisé un autre débat public sur cette question (voir S/PV.5889).

Je suis heureux que le débat d'aujourd'hui nous donne l'occasion de faire le bilan des progrès accomplis depuis la dernière séance du Conseil sur la question. Il est particulièrement encourageant que la présente séance soit consacrée à la réforme du secteur de la sécurité en Afrique, car il s'agit d'une question d'une importance fondamentale pour l'ONU.

Ces dernières années, il y a eu une hausse exponentielle de la demande d'appui dans le secteur de la sécurité. La réforme du secteur de la sécurité fait partie intégrante du mandat de nombreuses nouvelles missions et opérations des Nations Unies, dont plusieurs sont déployées en Afrique. Nos mandats et les demandes nationales d'appui dans ce secteur décisif sont de plus en plus complexes, et vont de la formation et du développement des infrastructures au Burundi au renforcement des capacités de gestion et de surveillances des institutions chargées de la sécurité au Libéria; des conseils stratégiques en vue de la définition de priorités nationales et l'élaboration de politiques, stratégies et plans nationaux dans le domaine de la sécurité pour la Somalie et la Côte d'Ivoire à l'aide à la coordination des activités des partenaires internationaux à l'appui des priorités nationales en République démocratique du Congo et en Guinée-Bissau.

Ces expériences ont également appris à l'ONU qu'il n'existe pas de solution unique s'agissant du renforcement du secteur de la sécurité. Notre Organisation et ses partenaires doivent pouvoir s'adapter et agir rapidement. Nous avons également appris que de nombreuses menaces à la sécurité ne peuvent être enrayées que par une approche régionale, comme l'illustre, par exemple, le fait qu'un certain nombre d'États africains œuvrent de concert pour venir à bout du fléau de l'Armée de résistance du Seigneur.

De manière décisive, l'Union africaine, appuyée par plusieurs de ses communautés économiques régionales, joue un rôle de premier plan dans les efforts visant à mettre au point un cadre spécifique de réforme du secteur de la sécurité. Je me félicite que la Commission de l'Union africaine bénéficie de l'appui actif de notre Groupe de la réforme du secteur de la sécurité. Il serait bon que d'autres régions mettent à profit cette riche expérience pour élaborer des cadres de réforme du secteur de la sécurité en vue de mettre sur pied des services de sécurité qui soient professionnels et bien gérés, ce qui peut contribuer au développement durable, à la paix et à la sécurité.

À l'heure où nous perfectionnons notre savoir-faire dans ce domaine et entrons dans une nouvelle phase, le débat d'aujourd'hui nous offre une occasion sans précédent de mener une réflexion sur un certain nombre de questions stratégiques. De nombreux États Membres, en Afrique et ailleurs, ont reconnu que la gouvernance du secteur de la sécurité est indispensable pour assurer un relèvement rapide au lendemain d'un conflit, le développement économique et une consolidation de la paix durable, ainsi que la stabilité régionale et le maintien de la paix au niveau international. En outre, l'expérience a prouvé que la réforme du secteur de la sécurité constitue un moyen essentiel de prévention, comme l'a déjà souligné le Conseil de sécurité. Au Libéria, par exemple, les problèmes de gouvernance et de gestion du secteur de la sécurité restés sans suite au milieu des années 1990 ont contribué à la résurgence du conflit et à un ralentissement économique spectaculaire de 80 %.

À l'inverse, les secteurs de la sécurité peuvent également jouer un rôle vital dans la transformation d'un pays. En Afrique du Sud, la gestion consultative, pilotée au plan national et soigneusement structurée, du secteur de la sécurité s'est révélée cruciale pour l'édification d'une nouvelle nation après la fin du régime de l'apartheid.

En Guinée, l'un des principaux défis fut de mettre en place un secteur de la sécurité responsable qui réponde mieux aux aspirations de la population. En Somalie, le renforcement des capacités du secteur de la

sécurité sera déterminant dans l'optique d'une bonne gouvernance et de l'extension de l'autorité de l'État.

Près de 20 % du Fonds pour la consolidation de la paix ont été consacrés à des activités ayant trait au secteur de la sécurité dans divers pays. Il est impératif que tout le système des Nations Unies travaille de concert pour garantir que les ressources et énergies internationales engagées donnent les résultats espérés.

C'est pourquoi j'apprécie à leur juste valeur les efforts concertés de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité et du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité, qui met son secrétariat à disposition. Tous deux fournissent désormais un appui majeur aux missions. Ils rassemblent un savoir-faire large et diversifié qui permet de fournir un appui varié, spécialisé et fidèle au principe d'» Unité d'action des Nations Unies ». Ils ont également mis en place une liste d'experts prêts à être déployés et ont entamé un processus de formation de spécialistes à travers tout le système. L'Équipe spéciale publie également un certain nombre de notes d'orientation stratégiques, entre autres outils. Je suis en outre heureux de pouvoir annoncer que l'Organisation a récemment adopté une politique de réforme du secteur de la défense.

Je considère donc encourageant que, dans la déclaration présidentielle qui sera adoptée aujourd'hui, le Conseil demande que des recommandations soient faites sur les meilleurs moyens de renforcer les activités existantes en la matière ainsi que la démarche suivie par l'Organisation tout entière concernant la mise en place du secteur de la sécurité. Je suis convaincu que les États Membres sauront reconnaître et saisir cette occasion de renforcer les capacités de l'Organisation de répondre aux demandes d'appui de plus en plus nombreuses.

(*l'orateur reprend en français*)

J'ai la ferme conviction que l'expérience et les perspectives diverses des pays africains peuvent contribuer à mettre en place de meilleures pratiques afin d'améliorer la réforme du secteur de la sécurité en Afrique et dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je vais maintenant prendre la parole en ma qualité de Ministre des affaires étrangères de la République fédérale du Nigéria.

Je suis ravi de pouvoir prendre part à cet important débat sur la manière de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité et les perspectives et difficultés que rencontre l'Organisation des Nations Unies en matière d'appui, notamment dans le contexte africain.

Par son histoire, le Nigéria apporte un exemple parfait des défis et des avantages qui accompagnent la transformation des arrangements de sécurité pour mieux refléter et mieux satisfaire les exigences concrètes d'une situation de relèvement de conflit. Avant même que l'expression « réforme du secteur de la sécurité » ait été forgée, la guerre civile au Nigéria, qui a duré de 1967 à 1970, a obligé mon pays à gérer les répercussions du conflit, notamment les questions de démobilisation, de réintégration et de réforme. L'un des enseignements que nous avons tirés de cette expérience est que la réforme du secteur de la sécurité est un processus de longue haleine qui doit s'inscrire dans un programme national plus large. Nous avons également appris qu'un exercice de réforme tel que celui-ci est hautement politique et que la sécurité des citoyens et celle de l'État sont intrinsèquement liées.

Nous savons depuis que la gouvernance, la réforme et la transformation du secteur de la sécurité sont vitales pour les sociétés qui sortent de la guerre mais aussi pour celles qui connaissent la paix. Afin de consolider les acquis de notre démocratie et éviter le recours au conflit, il est essentiel que nos institutions de sécurité fonctionnent de manière efficace et dans le respect de l'état de droit. Je tiens donc à souligner l'importance de la réforme du secteur de la sécurité, au-delà du maintien de la paix, pour s'étendre à toute la durée du cycle de la consolidation de la paix.

À cet égard, je félicite le Secrétaire général et son équipe pour les avancées remarquables accomplies depuis que le Conseil a, pour la première fois, débattu de la question en 2007, sous la présidence de la Slovaquie (voir S/PV.5632). Le Nigéria note avec satisfaction l'établissement de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, qui s'est très vite imposée comme un mécanisme de promotion d'un appui cohérent de l'Organisation en faveur de la réforme du secteur de la sécurité. Il est encourageant qu'une liste d'experts dans ce domaine ait été dressée et que des orientations soient en cours de définition. Je prends acte du dynamisme dont font preuve les États Membres qui bénéficient de l'appui de l'Organisation des Nations Unies dans la réforme de leur secteur de la sécurité et

de la générosité de la communauté internationale au sens large, qui n'a pas ménagé ses efforts pour appuyer ces processus de réforme nationaux.

Le Nigéria soutient les grands principes de la stratégie de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, telle qu'énoncée dans le rapport du Secrétaire général publié en 2008 (S/2008/39), en particulier le fait qu'elle mette l'accent sur la prise en main par les pays concernés. J'invite instamment le Secrétaire général à continuer de veiller à ce que l'appui de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité se fonde sur les décisions nationales et des mandats du Conseil de sécurité. Sans prise en main par les pays, des problèmes de légitimité et de viabilité continueront à se poser.

Nous nous préoccupons de ce que, bien que l'Afrique soit le principal théâtre des réformes du secteur de la sécurité, les voix et points de vue des États africains dans la définition et la fixation des objectifs en matière de réforme du secteur de la sécurité ont été inaudibles voire inexistants. Cela a pour conséquence que les enseignements tirés deviennent des « enseignements manqués » et que des occasions d'apprendre des bénéficiaires de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité sont perdues.

Dans ce contexte, on ne saurait trop insister sur la nécessité de tenir davantage compte des points de vue des pays africains et des bénéficiaires s'agissant de la réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, je voudrais remercier la Mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies pour avoir organisé, conjointement avec la Mission nigériane, le forum de haut niveau sur la vision africaine de la réforme du secteur de la sécurité en mai 2010. Nous remercions le Gouvernement néerlandais d'avoir appuyé cet événement. Nous encourageons les initiatives du même type qui font la promotion de la prise en main par les États et de la viabilité.

Le fait que des États africains sont rapidement en train de devenir des fournisseurs d'un appui à la réforme du secteur de la sécurité est une évolution qui, jusqu'ici, a été plutôt ignorée par le discours dominant sur la réforme du secteur de la sécurité. Or à cet égard, il est de plus en plus admis que les États africains sont à la fois des bénéficiaires et des fournisseurs de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité. Dans la lignée du rapport récent sur les moyens civils à mobiliser dans les situations postconflictuelles (voir S/2011/85), nous encourageons de nouvelles initiatives pour soutenir les échanges Sud-Sud en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Même si la réforme du secteur de la sécurité est reconnue comme un élément essentiel des processus de maintien de la paix multidimensionnels, elle doit également s'inscrire dans le cadre d'un programme de réforme national plus large visant à garantir la paix et la sécurité du pays concerné. Ainsi, bien que la réforme du secteur de la sécurité soit souvent un élément central de la stratégie de sortie d'une opération de maintien de la paix, elle peut également contribuer à la prévention des conflits en aidant à mettre en place des institutions chargées de la sécurité efficaces et responsables. La réforme du secteur de la sécurité fait également partie du processus à long terme de renouvellement ordinaire des institutions de tous les États, quel que soit leur stade de développement.

L'enseignement que nous tirons de l'indivisibilité de la sécurité est que les efforts nationaux visant à garantir la sécurité peuvent se révéler insuffisants s'ils ne sont pas en phase avec les menaces régionales et mondiales qui pèsent sur la sécurité. Je voudrais donc souligner l'interconnexion intrinsèque entre les processus nationaux de réforme du secteur de la sécurité et les initiatives régionales et internationales. Les processus nationaux de réforme du secteur de la sécurité de plusieurs États Membres, ainsi que le cadre international diffusé par l'Organisation des Nations Unies, sont liés les uns aux autres. En effet, les cadres régionaux en matière de sécurité n'aident pas uniquement à relever les défis transfrontaliers dans ce domaine mais permettent également de faire le lien entre l'échelon national et l'échelon mondial de la gouvernance du secteur de la sécurité.

Il est encourageant de constater qu'une excellente collaboration règne entre l'Union africaine et l'ONU dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Nous sommes convaincus que le schéma directeur de l'Union africaine relatif à la réforme du secteur de la sécurité qui est actuellement rédigé à la demande des chefs d'États et de gouvernement de l'Union africaine formera l'ossature du cadre global de réforme du secteur de la sécurité de l'ONU. Une fois que le schéma directeur de l'Union africaine aura été officiellement approuvé, l'Union africaine continuera de solliciter l'aide de l'ONU pour assurer la mise en œuvre efficace de la politique établie.

Au-delà de l'Afrique, je tiens à encourager vivement le Secrétaire général à étudier plus avant des

approches et des cadres généraux pour appuyer la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité. Le Nigéria est disposé à collaborer avec les États Membres de l'ONU et étudiera avec les parties prenantes, notamment le Groupe des amis de la réforme du secteur de la sécurité, les différentes possibilités d'enrichissement de ce programme. Nous travaillerons au sein de l'Union africaine pour veiller à ce qu'un schéma directeur continental de la réforme du secteur de la sécurité soit rapidement mis au point et assorti d'un plan d'action en vue de sa mise en œuvre.

À cet égard, je suis heureux d'informer le Conseil que l'Institut nigérian de la défense collaborera avec une fondation internationale pour organiser une conférence internationale d'experts ayant pour thème « Promouvoir une gouvernance démocratique du secteur de la sécurité : les expériences et meilleures pratiques nationales des acteurs internationaux », qui se tiendra à Abuja les 2 et 3 novembre prochains.

Je voudrais terminer en demandant au Secrétaire général d'envisager de revoir la participation actuelle de l'ONU dans ce domaine depuis la publication de son rapport en 2008. Ses vues sur les difficultés actuelles à répondre aux besoins dans cet important d'activité faciliteront l'établissement d'un environnement propice et la création des ressources nécessaires pour que l'ONU appuie les États Membres de manière plus efficace et cohérente dans ce domaine.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole aux membres du Conseil.

Mme **Kaur** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre et vous remercier de présider ce débat. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint de son exposé.

La réforme du secteur de sécurité dans les pays sortant d'un conflit est une question importante, et je remercie le Nigéria d'avoir organisé le débat d'aujourd'hui et établi un document de réflexion utile sur la question (S/2011/627). Le succès de la réforme du secteur de la sécurité est vital pour instaurer une paix et une stabilité durables dans les pays en conflit ou en phase de consolidation de la paix après un conflit. D'autre part, c'est généralement parce que la réforme du secteur de la sécurité a échoué que certains pays restent enlisés dans des conflits pendant de longues périodes.

La déclaration présidentielle du Conseil de sécurité en date du 20 février 2007 (S/PRST/2007/3) et le rapport du Secrétaire général sur la réforme du secteur de la sécurité (S/2008/39), présenté en janvier 2008 conformément à cette déclaration, ont largement traité de la complexité de la question. Ils ont également recensé un certain nombre d'actions concrètes aux fins de la mise en œuvre des réformes du secteur de la sécurité en période de conflit et d'après conflit.

Pour que la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité soit réussie, il est impératif de reconnaître clairement dès le début que la question relève des affaires intérieures d'un pays. De ce fait, le processus doit être dirigé et pris en main par l'État nation concerné. Il doit répondre aux exigences nationales et non pas aux priorités des donateurs. L'approche axée sur les capacités qui est adoptée doit devenir un exercice consistant à comprendre ce dont le pays concerné a besoin et à lui fournir, et non pas un exercice consistant à rassembler ce que les donateurs peuvent donner.

Les principes normatifs de la réforme du secteur de la sécurité devraient continuer à s'inscrire dans le cadre du consentement national au titre du chapitre VI de la Charte des Nations Unies et ne devraient pas chercher à occulter la différence entre les dispositions des Chapitres VI et VII. De la sorte, la participation plus large du Conseil et du système des Nations Unies dans son ensemble à la réforme du secteur de la sécurité restera adaptée à chaque pays et la réforme fera partie intégrante d'une stratégie globale d'instauration de la paix et de la stabilité. La réforme du secteur de la sécurité ne permettra pas de consolider les gains si durement acquis du maintien de la paix si elle n'est pas fondée sur une croissance organique et liée aux réalités politiques, socioéconomiques et culturelle du pays concerné.

S'agissant des questions opérationnelles concernant la réforme du secteur de la sécurité il faudrait tenir compte du fait que la sécurité est un terme très général qui englobe non seulement la défense, la police et d'autres services de maintien de l'ordre mais aussi les institutions chargées de la gestion des frontières, des douanes, des urgences civiles, et les organes judiciaires, notamment. Compte tenu de la vaste portée de cette question, il est nécessaire que les plans opérationnels élaborés par l'ONU pour la

réforme du secteur de la sécurité dans chaque situation restent axés sur les secteurs les plus cruciaux au lieu de se perdre dans des aspects secondaires.

La vaste portée de cette question exige également une stratégie à long terme, des efforts intégrés et une coordination entre les différentes institutions des Nations Unies et les autres organismes internationaux concernés. Les formations par pays de la Commission de consolidation de la paix devraient jouer un rôle important pour aider le pays concerné à élaborer une telle stratégie à long terme et à intégrer et coordonner les efforts internationaux.

La communauté internationale devrait faire clairement la preuve de sa persévérance ainsi que de sa détermination à mettre à disposition les ressources nécessaires aux fins de la pleine application des plans opérationnels pour la réforme du secteur de la sécurité. Ces plans devraient également tenir globalement compte des ancrages politiques, socioéconomiques et culturels du pays concerné en fonction des intérêts des acteurs nationaux.

À cet égard, je me dois de souligner que nous avons constaté au cours des derniers mois que ce Conseil avait tendance à autoriser l'allocation de ressources humaines et autres nettement insuffisantes tout en élargissant les mandats. Il a également été demandé d'examiner le mandat d'une mission avant même que celle-ci soit créée. Cette tendance à demander aux missions des Nations Unies d'en faire davantage avec moins de moyens n'augure pas bien d'une mise en œuvre réussie des plans opérationnels de réforme du secteur de la sécurité à long terme dans les pays en conflit ou sortant de conflits inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

Nous entendons également des arguments en faveur d'une réduction des mandats des missions de l'ONU alors même que les pays hôtes sont favorables à la présence continue des missions de l'ONU concernées. La réduction des effectifs ou le retrait prématurés des missions de l'ONU contre la volonté des pays hôtes avant que les institutions nationales soient pleinement en mesure d'assumer leur rôle risquent de faire replonger le pays dans le conflit, ce qui entraînerait un besoin supplémentaire de ressources à l'avenir.

Pour terminer, je voudrais dire que le rôle joué par l'ONU dans la réforme du secteur de la sécurité doit se fonder sur ses plus grands atouts : l'impartialité, l'équité et la non-ingérence. En suivant ces principes, le système des Nations Unies et les missions autorisées par ce Conseil susciteront le respect et la confiance de toutes les parties prenantes, lesquelles coopéreront à leur tour avec l'ONU, ce qui mènera à des réformes du secteur de la sécurité réussies et durables.

À cet égard, il est également important de reconnaître qu'il y a des pays qui ont une grande expérience du renforcement des capacités dans le secteur de la sécurité dans des sociétés multiethniques, multiconfessionnelles et multilingues, privilégiant les droits de l'homme et la primauté du droit. Outre des personnels militaires et policiers, l'ONU devrait également demander aux gouvernements de ces pays qu'ils fournissent des ressources humaines dans tous les domaines de la réforme du secteur de la sécurité, étant donné que leurs expériences sont très similaires et qu'ils ont dû faire face aux mêmes défis que les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Mme Rice (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Gouvernement nigérian pour l'esprit d'initiative dont il a fait montre en nous réunissant aujourd'hui pour échanger sur la réforme du secteur de la sécurité en Afrique. Je tiens également à vous remercier personnellement, Monsieur le Ministre Ashiru, de présider ce débat.

Cet examen de la réforme du secteur de la sécurité par le Conseil aurait dû avoir lieu il y a longtemps. La capacité d'un État à maintenir l'ordre sur son territoire, à protéger ses citoyens et à faire respecter ses lois est essentielle pour qu'il soit en mesure d'exercer sa souveraineté et promouvoir la paix et la stabilité à l'échelon régional. Mais bien trop souvent, les forces de sécurité locales ne disposent pas des capacités nécessaires, ou, pire encore, menacent les citoyens qu'ils devraient protéger. Bien trop souvent, nous dépendons des soldats de la paix internationaux pour combler temporairement des insuffisances auxquelles les habitants d'une nation auraient préféré remédier par eux-mêmes et de façon permanente.

Du Libéria à Haïti et à la République démocratique du Congo, le retrait des Casques bleus va maintenant de pair avec le renforcement des organismes de sécurité nationaux. Au moins 11 opérations de maintien de la paix des Nations Unies, bureaux de consolidation de la paix et missions politiques spéciales, dont 10 se trouvent en Afrique, ont maintenant pour mission de mener des activités liées à la réforme du secteur de la sécurité.

L'Organisation des Nations Unies et de nombreux autres acteurs, notamment les États-Unis, apportent une importante contribution à la réforme du secteur de la sécurité dans ces pays.

Par exemple, au cours des dernières années, mon gouvernement a investi plus de 300 millions de dollars pour appuyer la réforme de la police et de la défense au Soudan du Sud, plus de 280 millions de dollars pour la réforme de la défense, de la police et du secteur de la justice au Libéria, et environ 110 millions de dollars pour la réforme de la défense et de la police en République démocratique du Congo. Les États-Unis appuient également les programmes de réforme du secteur de la sécurité dans plusieurs autres pays d'Afrique sortant d'un conflit.

Nous pensons que le présent débat du Conseil de sécurité sur la réforme du secteur de la sécurité et le projet de déclaration présidentielle que nous allons adopter doivent stimuler l'action sur quatre fronts.

Premièrement, la réforme du secteur de la sécurité devrait être abordée plus globalement et à plus long terme. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport de 2008 sur le sujet (S/2008/39), les termes « secteur de la sécurité » ne désignent pas uniquement les agents en tenue; ils incluent tout le secteur de la défense, la police et l'administration, les services de renseignement, les organismes chargés du contrôle des frontières, la douane et la protection civile et les services de la justice pénale. Comme le Secrétaire général l'a également indiqué, la réforme du secteur de la sécurité ne suppose pas simplement de fournir une formation de base et des équipements aux bataillons ou aux unités de police constituées. Il s'agit de créer un cadre constitutionnel et juridique qui régit l'usage légitime et responsable de la force par le personnel de sécurité, dans le respect des normes des droits de l'homme acceptées sur le plan universel. Une véritable réforme du secteur de la sécurité n'implique pas simplement de recruter plus de personnel de sécurité, il s'agit d'estimer la quantité générale des effectifs, de déterminer ce qui est financièrement viable et de créer des mécanismes de supervision et d'orientation.

Deuxièmement, notre approche en matière de réforme du secteur de la sécurité a été trop restrictive. Nous devons l'amplifier pour répondre à la demande répétée des populations locales, à savoir la reconnaissance claire que les droits de l'homme, la bonne gouvernance et l'égalité des sexes sont indissociables de la réforme du secteur de la sécurité. L'intégration de la problématique hommes-femmes dans le travail quotidien des forces armées, des ministères de la défense et des soldats de la paix rend ces institutions plus ouvertes et plus démocratiques et améliore l'efficacité générale de la réforme du secteur de la sécurité. Une institution de défense ou de maintien de l'ordre qui refuse la corruption, prône l'égalité et protège les droits de tous, plutôt que de les piétiner, est bien plus susceptible de recevoir le soutien et la confiance de ses citoyens. Le Secrétaire général a souligné, à juste titre, toutes ces questions dans son dernier rapport sur la réforme du secteur de la sécurité, et nous espérons que son prochain rapport suggérera des objectifs concrets à l'aune desquels seront mesurés les progrès.

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies doit améliorer son savoir-faire et renforcer la coordination entre tous les acteurs qui jouent un rôle dans la réforme du secteur de la sécurité, particulièrement les défenseurs des droits de l'homme, les organismes de développement, les institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale, et les organisations régionales et sous-régionales. Les États-Unis sont sensibles au travail entrepris par le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix et par l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que d'autres entités de l'Organisation des Nations Unies comme l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Nous espérons que ces entités s'emploieront encore davantage à partager les enseignements tirés de la réforme du secteur de la sécurité et les meilleures pratiques en la matière au sein du système des Nations Unies et au-delà.

Quatrièmement, nous devons davantage concourir à l'acquisition des compétences en dehors du système de l'Organisation des Nations Unies, en particulier par les organisations régionales et sous-régionales qui s'emploient à régler les problèmes dans leur voisinage. Par exemple, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest a permis de réaliser des progrès importants en matière de réforme du secteur de la sécurité dans toute l'Afrique de l'Ouest. Les organes régionaux jouent un rôle de plus en plus important concernant la réforme du secteur de la sécurité en Afrique, et nous appuyons leurs efforts.

Nous devrons œuvrer à la fois aux niveaux national et régional pour relever un ensemble de défis

du XXI[e] siècle au large des côtes africaines, dont notamment la piraterie, les vols à main armée commis en mer, la traite d'être humains, la pêche illégale et non réglementée et la dégradation de l'environnement. À ce titre, la réforme du secteur de la sécurité maritime occupera une place de plus en plus essentielle dans la réforme générale du secteur de la sécurité.

Les États-Unis attendent avec impatience de collaborer avec leurs homologues du Conseil de sécurité afin de maintenir l'attention et de mettre davantage l'accent sur la réforme du secteur de la sécurité dans cette salle et au-delà. Nous nous efforçons d'obtenir une approche internationale en matière de réforme du secteur de la sécurité, particulièrement en Afrique et dans les pays ayant connu bien trop de souffrances, qui réponde aux appels des citoyens demandant un meilleur avenir et qui renforce la capacité des Gouvernements des pays d'accueil et des organisations régionales à concrétiser ces espoirs.

M. Li Baodong (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine salue l'initiative prise par le Nigéria d'organiser le présent débat consacré au maintien de la paix et de la sécurité internationales et à la réforme du secteur de la sécurité. Nous saluons la présence de S. E. M. Olugbenga Ashiru, Ministre des affaires étrangères du Nigéria, à la séance d'aujourd'hui pour présider notre débat. Nous nous félicitons également de la déclaration faite par le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous.

La réforme du secteur de la sécurité fait partie intégrante des efforts de maintien et de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Au fil des ans, l'Organisation des Nations Unies a pris des mesures concrètes pour aider les pays sortant de conflit dans la réforme du secteur de la sécurité, en particulier les pays africains, et a obtenu de bons résultats. Avec l'évolution des opérations de maintien et de consolidation de la paix, comment aider les pays concernés à mener plus efficacement et de façon plus viable une réforme du secteur de la sécurité est une question importante pour la communauté internationale. Je voudrais insister sur les points suivants.

Premièrement, la réforme du secteur de la sécurité doit se fonder sur le leadership des pays concernés et prendre pleinement en compte le contexte national et leurs besoins spécifiques. La communauté internationale doit surtout s'attacher à apporter de l'aide, à fournir des conseils et à aider ces pays à renforcer leurs capacités. Ces efforts doivent aussi respecter la volonté des pays.

Deuxièmement, la réforme du secteur de la sécurité doit viser une stabilité et une sécurité à long terme des pays concernés et leur développement durable. Elle doit être axée sur le rétablissement de l'ordre public au moyen des réformes et sur l'instauration de la stabilité et de la sécurité pour les habitants. Par ailleurs, la réforme du secteur de la sécurité doit permettre aux forces armées, à la police et aux autres secteurs de participer à la création d'institutions au niveau national en vue de maintenir l'ordre social et de promouvoir le développement économique.

Troisièmement, la réforme du secteur de la sécurité doit appuyer une stratégie globale de maintien et de consolidation de la paix. La réforme du secteur de la sécurité doit être bien coordonnée avec les efforts de promotion de la réconciliation, de redressement de l'économie, de promotion de l'état de droit et de protection des droits de l'homme, et les compléter.

Quatrièmement, la réforme du secteur de la sécurité doit tirer parti des efforts de médiation de la communauté internationale. L'Organisation des Nations Unies devrait s'appuyer sur ses résultats positifs obtenus au fil des ans en matière de maintien et de consolidation de la paix pour élaborer une stratégie globale afin d'aider les pays concernés à mener une réforme du secteur de la sécurité et servir de bon coordinateur. L'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Secrétariat et la Commission de consolidation de la paix doivent œuvrer de concert pour créer des synergies. L'ONU doit également renforcer sa coordination et ses communications avec les organisations régionales et sous-régionales compétentes.

La Chine appuie la déclaration présidentielle soumise par le Nigéria.

M. Wittig (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée me joindre à tous ceux qui ont remercié la présidence nigériane d'avoir organisé le présent débat. Je me félicite de votre présence et de votre rôle moteur à la présente séance, Monsieur le Président, ainsi que de la présence de S. E. M[me] Preneet Kaur, Ministre d'État des relations extérieures de l'Inde. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, pour son exposé très stimulant.

Ces dernières années, l'importance de la réforme du secteur de la sécurité a été de plus en plus reconnue. De telles réformes sont non seulement une condition cruciale pour la paix, la protection des droits de l'homme et le développement durable, mais elles jouent également un rôle clef dans la prévention des crises.

Aujourd'hui, je voudrais insister sur trois points. Premièrement, le rôle des dirigeants locaux est crucial pour une réforme réussie du secteur de la sécurité, de même que l'appropriation nationale. Seuls des acteurs nationaux peuvent veiller à ce que le processus soit mené à bien et à ce que les questions centrales soient examinées. Si la volonté politique nécessaire pour traiter de ces questions n'existe pas, tous les efforts déployés par des acteurs extérieurs seront vains. La réforme du secteur de la sécurité reste une entreprise nationale de longue haleine qui dépend pour beaucoup de l'engagement politique des autorités nationales. Le rôle de l'ONU dans les efforts nationaux axés sur la réforme du secteur de la sécurité doit reposer sur une stratégie clairement définie, assortie de priorités, d'échéances et de partenariats. Cette division du travail est également vitale pour ce qui est de la définition des stratégies de sortie des missions de maintien de la paix.

Dans nombre de situations de conflit et d'après-conflit inscrites à notre ordre du jour, la réforme du secteur de la sécurité est une condition préalable essentielle à l'instauration d'une paix durable. C'est un processus de transformation à long terme dont l'objectif doit être de mettre en place des institutions de sécurité efficaces, transparentes et démocratiques. Toute transformation des structures du secteur de la sécurité doit être fondée sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Cela est particulièrement important pour ce qui est du système pénitentiaire. La réforme du secteur de la sécurité a également un rôle crucial à jouer dans la prévention de la violence, y compris la violence sexuelle. À cet égard, il est également indispensable de traiter de la question de l'impunité notamment par le biais de la formation des forces de sécurité nationales et du renforcement des capacités des institutions chargées de la défense de l'état de droit et de la justice. Il faut aborder la question de la réforme du secteur de la sécurité par une approche stratégique et globale.

Deuxièmement, les divers éléments de la réforme – contrôle des autorités civiles sur les forces de sécurité et amélioration des capacités opérationnelles et des structures institutionnelles – sont interdépendants. Seule une réforme coordonnée du secteur de la sécurité peut être durable et efficace. Il est primordial d'être unis dans l'action. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'étroite coordination mise en place entre le Secrétariat et ses divers organismes, le Programme des Nations Unies pour le développement et les autres acteurs de l'ONU dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix a également un rôle critique à jouer. La réforme du secteur de la sécurité est devenue une partie intégrante des stratégies de consolidation de la paix pour les pays inscrits à son ordre du jour.

Mon troisième et dernier point porte sur les efforts déployés par les acteurs internationaux qui s'attachent à appuyer la réforme du secteur de la sécurité, notamment l'Union européenne. Il est rare que l'ONU soit le seul partenaire à appuyer la réforme du secteur de la sécurité. La Stratégie européenne de sécurité de 2003 a établi que la réforme du secteur de la sécurité est un domaine où l'Union européenne peut mener des efforts conjoints. L'appui de l'Union européenne à la réforme du secteur de la sécurité a été accordé dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune, et par la Commission européenne. En Afrique en particulier, il existe de nombreux exemples de coopération étroite entre l'ONU et les organisations régionales telles que l'Union africaine et l'Union européenne. Nous encourageons ces organisations à continuer à élargir leur interaction et à échanger leurs vues.

La réforme du secteur de la sécurité est un processus complexe où les meilleures pratiques doivent être mises en commun dans un souci de plus grande efficacité. Les besoins particuliers des femmes, des enfants, des personnes défavorisées et des victimes de la discrimination doivent toujours être pris en compte dans l'élaboration et l'exécution de la réforme du secteur de la sécurité.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes heureux de vous accueillir aujourd'hui au Conseil, Monsieur le Président.

Le meilleur moyen d'assurer la bonne exécution des réformes dans les domaines de la sécurité et de l'état de droit dans les pays en situation d'après-conflit est l'instauration d'une paix durable, d'un large consensus national et d'un développement durable. Il est indéniable que la réforme du secteur de la sécurité relève du droit souverain des gouvernements nationaux qui sont les principaux responsables des résultats

obtenus. À cet égard, c'est aux gouvernements eux-mêmes de définir leurs priorités, et à leurs organes exécutifs d'en assurer l'application pratique.

En outre, l'aide de la communauté internationale est évidemment essentielle à la réforme du secteur de la sécurité. Toutefois, ce sont les pays qui reçoivent cette assistance qui doivent définir la stratégie adéquate et coordonner les mesures à prendre. Il n'existe pas de solutions toute faites, lesquelles ne tiennent souvent pas compte des situations spécifiques et des besoins des États en situation d'après-conflit. L'aide de la communauté internationale, de quelque forme qu'elle soit, doit être fournie avec l'accord des gouvernements nationaux et dans le respect des principes de souveraineté et d'indépendance politique.

L'ONU joue un rôle central dans l'aide qu'elle accorde aux pays sortant d'un conflit qui entreprennent de réformer le secteur de la sécurité. Aujourd'hui, ce sont les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui gèrent nombre des tâches préliminaires à mener dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, tels les efforts de consolidation de la paix. En accomplissant leurs tâches principales – rétablir la paix et créer les conditions nécessaires à un dialogue national et à un développement durable après un conflit – les Casques bleus des Nations Unies jouent un rôle critique dans la mise en place d'un climat propice à la prestation d'une assistance à la consolidation de la paix à plus grande échelle, et en particulier dans la création d'institutions de sécurité et de police dans les pays sortant d'un conflit.

Nous appuyons les recommandations de la Commission de consolidation de la paix relatives à la fourniture d'un appui international continu aux pays sortant d'un conflit. La complexité des tâches auxquelles sont confrontés les États qui sortent de crises rend nécessaire la formulation d'une stratégie équilibrée en vue de les résoudre, stratégie fondée sur les questions interdépendantes de la sécurité, du développement social et économique, et de la protection des droits de l'homme. À cette fin, il faut adopter une approche générale basée sur des objectifs unifiés et sur une aide financière, technique et matérielle prévisible.

S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, les capacités régionales ont démontré leur grande efficacité. Les pays voisins et les organisations sous-régionales comprennent mieux les problèmes et peuvent proposer des remèdes efficaces. L'Afrique, dont un pays préside le Conseil aujourd'hui, est un exemple manifeste de cette coopération régionale.

Dans ce contexte, nous appuyons les activités des États africains en matière de réforme du secteur de la sécurité. Nous croyons que, par le biais d'abord et avant tout de l'Union africaine et des organisations sous-régionales, c'est à eux qu'incombe la responsabilité principale du règlement des conflits et de la consolidation de la paix, et que la communauté internationale doit appuyer ces efforts dont l'objectif est non seulement de régler les crises régionales, mais aussi de traiter des problèmes relatifs au développement social et économique et aux questions humanitaires. La Russie participe activement à ces efforts, y compris au niveau des institutions financières, des institutions spécialisées de l'ONU et d'autres initiatives.

Nous remercions la délégation nigériane d'avoir coordonné la rédaction de la déclaration présidentielle, et nous sommes favorables à son adoption.

M. Barbalić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je me félicite de votre présence parmi nous, Monsieur le Président, ainsi que de celle de S. E. M[me] Preneet Kaur, Ministre d'État des relations extérieures de l'Inde. Je remercie également le Secrétaire général adjoint pour son exposé.

Je tiens à souligner que la réforme du secteur de la sécurité est l'un des éléments essentiels de tout effort de stabilisation et de reconstruction au lendemain d'un conflit. Le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité et des forces de sécurité repose sur un ferme engagement du gouvernement concerné et des acteurs internationaux et sur une étroite coopération entre eux. Cependant, il est essentiel que le processus soit pris en mains et dirigé par les instances nationales.

Le rôle que jouent la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité est important, et l'assistance fournie aux autorités nationales en vue de la définition d'une stratégie crédible de réforme de la sécurité contribue à la responsabilisation du secteur de la sécurité et permet d'améliorer le professionnalisme des structures nationales de sécurité. La réforme du secteur de la sécurité doit s'inscrire dans un cadre et une stratégie de consolidation de la paix plus vastes et menés par les autorités nationales.

Il est indispensable de tenir compte des enseignements retenus, des particularités de chaque pays et des conditions sur le terrain. La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales est une nécessité. Il importe également de mettre l'accent sur des démarches sectorielles et adaptées au contexte s'agissant de la gouvernance, de la politique économique et aux fins d'un meilleur respect de la légalité et du renforcement du secteur de la sécurité.

La réforme du secteur de la sécurité fait également partie intégrante des opérations de maintien de la paix multidimensionnelles et des missions politiques spéciales. Très souvent, elle constitue un élément central de la stratégie de sortie des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Les rapports réguliers fournis par les missions sous mandat du Conseil doivent mieux prendre en compte les évaluations des processus de mise en place ou de renforcement d'institutions qui ont été effectuées. Cela permettrait de repérer les éventuelles lacunes au niveau des capacités existantes, de façon à apporter les rectifications nécessaires, immédiatement ou à long terme, dans l'appui fourni par l'ONU et l'ensemble de la communauté internationale.

La restauration et le renforcement des institutions publiques, s'agissant du respect de la légalité, sont les toutes premières conditions à remplir pour stabiliser et sécuriser la situation, développer le pays et renforcer la protection des droits de l'homme et des libertés individuelles. Par conséquent, la réforme du secteur de la sécurité doit être menée avec soin dans le cadre plus général de la prévention des conflits et du développement. Il importe de définir un cadre commun et une démarche cohérente à l'échelle du système afin d'être mieux à même de fournir des conseils cohérents, coordonnés et pertinents aux fins de la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre du maintien de la paix et de la consolidation de la paix.

Le rôle de l'ONU consiste à aider les pays à renforcer leurs capacités afin qu'ils puissent assurer durablement la sécurité grâce à des institutions efficaces et solides. Ce sont les pays concernés qui doivent choisir la logique et les priorités qui seront les leurs dans la réforme du secteur de la sécurité. Les facteurs qui contribuent largement à la réussite de ce processus sont avant tout la volonté politique et le consensus entre les acteurs nationaux, l'organisation de vastes consultations, la participation active de toutes les acteurs nationaux et internationaux concernés, le choix des bonnes stratégies et la façon dont elles sont exécutées, la cohérence, la coordination temporelle des activités et enfin, la prévisibilité en même temps que le maintien sur le long terme de l'appui apporté.

En outre, la réussite de toute réforme du secteur de la sécurité dépend de sa prise en mains au niveau national, de la qualité du dialogue avec les pays bénéficiaires de l'aide, de l'adaptabilité des outils utilisés dans le cadre de cette réforme, d'une bonne coordination entre les partenaires nationaux et internationaux concernés, de la prise en compte systématique des facteurs liés aux différences entre les sexes et de la participation active de la société civile. Aucun de ces facteurs ne peut être négligé, car c'est seulement l'ensemble de ces éléments qui peut permettre une réforme viable et réussie du secteur de la sécurité.

M. Moraes Cabral (Portugal) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à saluer votre présence parmi nous aujourd'hui, dans les fonctions de Président de la présente séance. Je tiens à féliciter le Nigéria d'avoir pris l'initiative de porter l'idée de ce débat, sur un élément aussi important de la consolidation de la paix après les conflits. Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Hervé Ladsous, de son exposé.

J'aimerais faire quelques observations s'agissant de la manière dont le Portugal envisage la réforme du secteur de la sécurité, sur la base de l'expérience qu'il a tirée, dans plusieurs pays, de sa propre coopération à différents efforts de consolidation de la paix.

Premièrement, nous voyons dans la réforme des institutions chargées de la sécurité une partie intégrante d'un processus global de reconstruction qui s'inscrit, en outre, dans le cadre d'un dialogue national. Cette perspective plus large doit également englober le développement social et économique, la protection des droits de l'homme et la consolidation des structures de gouvernance, l'objectif étant, en définitive, de promouvoir la sécurité humaine dans une perspective globale et par le biais d'une association active des membres de la population. Ne pas tenir compte de l'imbrication étroite de ces différents aspects a d'ordinaire pour effet de compromettre les efforts de reconstruction des acteurs nationaux et internationaux et d'accroître le risque de replonger dans le conflit. À cet égard, le travail de la Commission de consolidation de la paix, qui consiste à mettre en relation les différents éléments de la consolidation de la paix, y

compris la réforme du secteur de la sécurité, est une pratique utile qu'il convient de saluer et d'encourager.

Deuxièmement, le nombre d'acteurs internationaux participant aux initiatives visant à appuyer la réforme du secteur de la sécurité a considérablement augmenté ces dernières années. La participation active des organisations régionales et sous-régionales africaines et des différents pays africains à ce type d'initiatives, telles que, par exemple, la formation dispensée par la Mission de l'Union africaine en Somalie aux effectifs de police sur le terrain, est une illustration très positive de cette tendance. Je soulignerai, de même, le rôle d'appui que joue l'Union européenne dans les réformes du secteur de la sécurité menées dans plusieurs pays d'Afrique, mais également les initiatives que met en œuvre dans ce même domaine la Communauté des pays de langue portugaise dans certains de ses pays membres.

Face à cette multiplication des acteurs apportant une aide internationale au titre de la réforme du secteur de la sécurité, nous nous devons de veiller à leur bonne coordination, principalement pour éviter tout chevauchement. À cet égard également, la Commission de consolidation de la paix contribue dans une grande mesure à assurer une articulation minimale des nombreuses initiatives, mais aussi à repérer et encourager les synergies entre ces initiatives. Il importe également que l'ONU continue de jouer un rôle moteur dans la coordination des efforts internationaux.

Un troisième aspect que je tiens à souligner est le fait que la réforme du secteur de la sécurité est un processus de longue haleine, qui dépend autant des stratégies nationales que de la volonté politique qu'ont les autorités de porter ces nouvelles institutions sur le long terme. Toutefois, on ne peut pas mettre en œuvre une réforme sans les ressources nécessaires. Nous nous devons d'être très clairs sur ce point. Dans bien des cas, on voit s'enliser les stratégies de réforme du secteur de la sécurité si l'engagement de la communauté internationale n'est pas à la hauteur des objectifs recherchés. Lorsque cela se produit, il est extrêmement difficile à un pays de mener à bien seul ce qui est un processus nécessairement difficile. Nous pourrions citer ici le cas de la Guinée-Bissau, où les autorités se sont engagées à mettre en place une stratégie de réforme du secteur de la sécurité dont certains des volets essentiels nécessitent l'engagement des partenaires internationaux.

Quatrièmement, il nous faut insister sur l'importance considérable que revêt la justice dans ces processus, en tant que pierre angulaire de toute réforme du secteur de la sécurité. Si l'armée et la police jouent un rôle fondamental dans la consolidation de la paix, il convient de ne pas perdre de vue l'importance décisive du facteur primordial que constitue, pour le respect des libertés et des droits fondamentaux, la lutte contre l'impunité et le développement d'une économie capable de fonctionner, un système judiciaire efficace.

L'investissement dans la réforme du secteur de la sécurité constitue de surcroît une mesure fondamentale dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, en particulier le trafic d'armes et de drogues, qui met à rude épreuve certains pays africains sortant d'un conflit. Comme le Portugal n'a cessé de le répéter, la lutte contre la criminalité organisée ne peut être menée que par des institutions de sécurité nationales solides. Mais elle suppose en outre une meilleure coopération régionale, afin que les succès remportés dans un pays n'engendrent pas en retour des risques supplémentaires pour les pays voisins.

Enfin, nous ne devons pas oublier que la réforme du secteur de la sécurité fait en général partie d'un processus de réconciliation au sein de sociétés divisées par la dynamique d'un conflit récent. Elle passe souvent par la recherche d'un consensus national sur les fondements de l'État, et notamment sur une réforme constitutionnelle. L'appui apporté par la communauté internationale à la réforme du secteur de la sécurité doit, dans la mesure du possible, défendre une conception rassembleuse de la création de nouvelles institutions en permettant de faire valoir les points de vue des divers groupes et communautés susceptibles de contribuer au processus, à commencer par les femmes. Un tel effort permettrait certainement de renforcer la légitimité des institutions en même temps que la résilience des sociétés qui sortent d'un conflit.

Mme Viotti (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes honorés de votre présence au Conseil aujourd'hui. Je félicite votre délégation d'avoir convoqué ce débat; nous lui savons gré de l'utile document de réflexion dont nous sommes saisis sur la réforme du secteur de la sécurité (S/2011/627, annexe). Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, de son exposé.

Je voudrais également saluer la présence parmi nous aujourd'hui d'une délégation de haut niveau de membres du Congrès brésilien.

Le Brésil a apporté son appui à la réforme du secteur de la sécurité de pays de différentes régions, comme Haïti, la Guinée-Bissau et le Timor-Leste, tant au niveau bilatéral que dans le cadre d'organisations telles que la Communauté des pays de langue portugaise. Ces expériences ont clairement montré que pour que la réforme du secteur de la sécurité réussisse, il faut que le pays se la soit appropriée et qu'elle soit adaptée aux conditions particulières de chaque pays. Il ne suffit pas de mettre l'accent sur les aspects techniques d'une telle réforme; il faut également qu'elle puisse s'appuyer sur la volonté politique des gouvernements, de la société civile et des forces de sécurité. Il est également indispensable de veiller à ce que la réforme du secteur de la sécurité s'inscrive organiquement dans l'effort général de maintien de la paix, sachant, notamment, l'importance que revêt la réinsertion des anciens combattants dans la vie civile.

Le Brésil estime que la réforme du secteur de la sécurité doit s'inscrire fermement dans le cadre plus large de l'état de droit. Nous devons nous employer avant tout à améliorer la coordination et l'intégration des activités engagées à l'échelle du système dans le domaine de l'état de droit, tant sur le terrain qu'au Siège. Nous nous félicitons à cet égard des mesures prises par les missions des Nations Unies sur le terrain afin de renforcer l'appui apporté à la réforme du secteur de la sécurité. S'agissant de la liste des experts de ce domaine, il importe, nous y insistons une fois de plus, qu'elle soit dûment représentative des capacités existantes dans toutes les régions.

Puisque le présent débat porte sur la réforme du secteur de la sécurité en Afrique, j'aimerais évoquer brièvement le cas de la Guinée-Bissau, qui intéresse le Brésil en sa qualité de Président de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, dans le cadre de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) et de la coopération bilatérale. La réforme du secteur de la sécurité a fait l'objet d'une attention particulière au sein de la formation Guinée-Bissau de la Commission. C'est l'un des domaines prioritaires du cadre stratégique de consolidation de la paix en Guinée-Bissau. L'appui à la réforme du secteur de la sécurité en Guinée-Bissau a mobilisé un certain nombre de partenaires bilatéraux et régionaux. Le Cap-Vert et la Guinée-Bissau, par exemple, ont organisé, avec l'appui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la CPLP, une table ronde sur la réforme du secteur de la sécurité à Praia en avril 2009. Plus récemment, la feuille de route de la CEDEAO et de la CPLP sur la réforme du secteur de la sécurité a servi de programme à l'appui des efforts déployés par les gouvernements dans un cadre de coopération plus large.

Le Gouvernement bissau-guinéen a souligné à maintes reprises que la réforme du secteur de la sécurité était l'une de ses premières priorités, compte tenu de la contribution qu'elle peut apporter à la paix et au développement durables dans ce pays. Il a d'ailleurs fait la preuve de son engagement en la matière en faisant un premier versement à la Caisse des pensions du personnel des forces armées et du personnel des forces de sécurité concerné par la démobilisation, et en prenant des mesures administratives pour rendre la Caisse opérationnelle.

La mise en place immédiate de la Caisse, qui dépend maintenant du décaissement des sommes promises par les partenaires internationaux, pourrait permettre de donner l'impulsion nécessaire aux efforts de transformation du secteur de la sécurité en institution professionnelle, destinée à appuyer la consolidation de la paix et la stabilité à long terme du pays. La Guinée-Bissau et la communauté internationale doivent saisir cette occasion. Marquer le pas serait risquer de retarder l'ensemble de l'effort de réforme du secteur de la sécurité.

En Guinée-Bissau, nous nous employons à faire converger la prise en charge nationale, la coopération internationale et l'assistance de l'ONU au service de la réforme du secteur de la sécurité. De la volonté politique, un financement suffisant et prévisible et l'intégration des efforts de sécurité et de développement sont indispensables pour faire progresser le processus. Dans le cas de la Guinée-Bissau comme de beaucoup d'autres pays, nous espérons que ces éléments permettront l'émergence d'un secteur de la sécurité efficace et responsable servant la préservation de la paix, le développement et les droits de l'homme.

M. Briens (France) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de nous avoir conviés à ce débat et je salue cette dynamique venue de l'Afrique de l'Ouest, et qui profite à l'ensemble du continent.

Les questions de sécurité sont un défi majeur pour la construction ou la reconstruction d'un État, s'il se veut durable et respectueux du droit. La réforme du secteur de la sécurité est donc un outil essentiel aussi bien pour la consolidation de la paix que pour la

prévention des conflits en Afrique. Elle favorise en effet la mise en place d'une gouvernance respectueuse des normes démocratiques et des droits de l'homme. Elle permet donc aussi l'établissement d'un environnement propice à la reconstruction et au développement.

La réforme du secteur de la sécurité est particulièrement nécessaire quand un pays sort d'une crise, ce qui implique d'assurer le paiement des salaires, le casernement, de mettre en place un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) efficace et de répondre aux besoins des soldats démobilisés par des plans de réinsertion ou de mise à la retraite adaptés; ce qui implique également la mise en place d'un système judiciaire afin que les forces de sécurité répondent de leurs actes en cas de violation des droits de l'homme ou du droit international humanitaire.

Le Conseil de sécurité a su intégrer cet objectif dans plusieurs des mandats qu'il a accordés aux opérations de maintien de la paix en Afrique. En Côte d'Ivoire, l'appui à la réforme du secteur de la sécurité est l'une des grandes priorités du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire reconfiguré par la résolution 2000 (2011) de juillet dernier. L'enjeu est de taille dans ce pays puisque nous devons aider deux armées à fusionner, à se former et à s'équiper. La réussite de cette intégration sera un élément clef de la paix à long terme en Côte d'Ivoire.

Pour réussir, la réforme du secteur de la sécurité a un impératif. Elle doit faire l'objet d'une appropriation nationale et d'une volonté politique forte. Réforme politique par nature, la réforme du secteur de la sécurité ne peut s'imposer de l'extérieur, elle doit au contraire s'appuyer sur un engagement national fort. Elle nécessite un dialogue inclusif national. La communauté internationale peut faciliter, encourager et assurer un suivi du processus, mais elle ne peut se substituer à l'État partenaire, aux acteurs nationaux et à la société civile.

En République démocratique du Congo, la communauté internationale est engagée dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité depuis les années 2000. Il est essentiel que le Gouvernement congolais hiérarchise ses besoins, adopte ou promulgue les textes encadrant la réforme et en définisse la mise en œuvre.

Les Nations Unies ont un rôle à jouer pour stimuler l'appropriation nationale de la réforme du secteur de la sécurité. Le transfert des responsabilités sécuritaires d'une opération de maintien de la paix aux autorités nationales est un processus complexe. À l'heure où le Libéria affiche son enracinement démocratique avec les élections présidentielles du 11 octobre, nous devons veiller à responsabiliser le Gouvernement dans la réforme du secteur de la sécurité, en particulier la formation de la police, pour accompagner le retrait progressif de la Mission des Nations Unies au Libéria.

La communauté internationale doit poursuivre ses efforts pour améliorer son soutien aux processus de réforme du secteur de la sécurité en Afrique. Nous devons davantage insister sur le lien essentiel entre la réforme du secteur de la sécurité et les programmes de DDR. Trop souvent, l'échec de la réforme du secteur de la sécurité repose sur des programmes de DDR incomplets ou au rythme non maîtrisé, qui affaiblissent la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. Les dissensions très fortes au sein de la société, liées à l'impunité des forces de sécurité ou à l'absence de mécanismes de réconciliation, sont aussi des facteurs de risque.

Plus largement, la réforme du secteur de la sécurité doit s'articuler avec la question fondamentale du « vouloir vivre ensemble » des populations, question particulièrement aiguë en situation post-conflit. En Libye, les nouvelles autorités l'ont bien compris et ont notamment sollicité l'assistance des Nations unies dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Notre responsabilité collective est de soutenir leur projet de rétablir l'ordre et d'assurer le respect de l'état de droit.

Enfin, s'agissant du financement, les programmes de réforme du secteur de la sécurité ont besoin d'appuis durables et diversifiés. Soutiens bilatéraux, Fonds de consolidation de la paix, organisations internationales, comme la Banque mondiale, sont autant de bailleurs qu'il faut solliciter.

L'Union européenne, pour sa part, est massivement présente dans ce secteur en Afrique depuis des années. Ainsi, en Somalie, en étroite coopération avec la Mission de l'Union africaine en Somalie, l'Union européenne forme les forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition. Elle intervient également en République démocratique du Congo à travers les missions d'appui à la réforme de l'armée et de la police congolaises, EUSEC (Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en

matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo) et EUPOL (Mission de police de l'Union européenne à Kinshasa en ce qui concerne l'Unité de police intégrée). L'Union européenne est également active à l'échelle du continent à travers le programme EURORECAMP qui est au service de l'Union africaine pour l'aider à constituer ses forces en attente.

À titre national, la France soutient les actions de formation à la réforme du secteur de la sécurité, notamment par le biais du Centre pour le contrôle démocratique des forces armées basé à Genève. Elle déploie également de nombreux experts dans les différentes opérations européennes en Afrique et sur d'autres continents. La France plaide pour un service civique d'aide au développement, qui permet, avec le soutien des forces armées, de réinsérer des jeunes volontaires dans le milieu civil avec une formation professionnelle spécifique. Un tel service civique d'aide au développement constitue ainsi une réponse concrète aux problématiques de démobilisation et de réinsertion à l'issue d'un conflit.

M. Salam (Liban) (*parle en anglais*) : En premier lieu, nous tenons à vous saluer, Monsieur le Président, et à remercier votre pays d'avoir organisé cet important débat. Nous voudrions remercier également le Secrétaire général adjoint, M. Hervé Ladsous, de ses observations liminaires.

Le Liban s'associe à la déclaration que fera le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans de nombreux pays qui sortent d'un conflit, notamment la plupart des pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix, qui sont tous situés en Afrique, la réforme du secteur de la sécurité constitue une priorité absolue de la consolidation de la paix. Aujourd'hui, la communauté internationale perçoit la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre plus vaste de la consolidation de la paix et de la mise en place d'institutions dans les pays sortant d'un conflit, car le lien entre la réforme du secteur de la sécurité et le développement socioéconomique est plus évident que jamais.

À cet égard, la réforme du secteur de la sécurité devrait être envisagée dans le cadre plus vaste de l'état de droit, et comme partie intégrante d'un processus politique lié à d'autres objectifs de consolidation de la paix et ancré dans le concept d'appropriation nationale. Dans le même temps, l'aide internationale aux fins de la réforme du secteur de la sécurité doit être conçue et mise en œuvre dans le cadre d'un effort durable et de longue haleine. Telles sont les notions qui se trouvent au cœur de la déclaration présidentielle que nous allons adopter aujourd'hui, et que le Liban appuie pleinement.

À cette fin, nous considérons qu'il est nécessaire de planifier et de mettre en œuvre de manière plus intégrée les mandats des Nations Unies dans l'ensemble du continuum de la consolidation de la paix, qui va de la médiation, en passant par le désarmement, la démobilisation et la réintégration, à l'aide à l'instauration de l'état de droit, à l'autonomisation des femmes et des jeunes, et au relèvement socioéconomique. La réforme du secteur de la sécurité est tributaire à la longue des progrès réalisés dans tous ces domaines. Son succès dépendra en grande partie de la capacité à répondre à des demandes spécifiques, à surmonter des obstacles politiques et à remédier au manque de ressources.

Le rôle de la Commission de consolidation de la paix et du Fonds pour la consolidation de la paix est essentiel, surtout pour promouvoir une approche plus cohérente et plus coordonnée de ces processus qui se renforcent mutuellement dans les pays concernés. De même, le rôle du Département des opérations de maintien de la paix est vital pour renforcer une conception globale par l'ONU de la réforme du secteur de la sécurité.

Nous devons admettre que la réforme du secteur de la sécurité est un processus national susceptible d'entraîner une transformation progressive des capacités de l'État et de la perception des institutions chargées de garantir la sécurité dans les sociétés concernées. Dès lors, l'appropriation nationale n'est pas un simple slogan, c'est aussi un élément crucial dans les pays sortant d'un conflit.

L'aide à la réforme du secteur de la sécurité, qu'elle soit fournie de manière bilatérale ou dans le cadre de missions des Nations Unies ou de cadres régionaux, doit être envisagée en étroite coordination avec le Gouvernement et avec le plus grand nombre possible de couches de la société, notamment les femmes et les acteurs de la société civile. À cet égard, il convient de prendre en compte les besoins particuliers des femmes et des filles dans tous les processus de la réforme du secteur de la sécurité en appuyant des réformes de la police, l'armée et la justice et des activités de sensibilisation des personnels

concernés aux questions de genre et en faisant participer les femmes à ces processus.

Les résultats de l'évaluation des capacités et des besoins des acteurs nationaux devraient guider la planification et la mise en œuvre de l'aide à la réforme du secteur de la sécurité, l'accent étant mis sur le développement des capacités. L'aptitude du pays bénéficiaire à s'approprier sa propre réforme du secteur de la sécurité doit devenir une priorité des mandats du Conseil.

À cet égard, la présidence nigériane met à juste titre l'accent sur la coopération Sud-Sud et la capacité progressive de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest à appuyer la réforme du secteur de la sécurité en Afrique (voir S/2011/627, annexe).

M. Osorio (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens de prime abord à vous féliciter, vous et votre délégation, d'avoir organisé cet important débat sur les perspectives et les défis de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique.

Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, de son exposé, et je saisis cette occasion pour lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses fonctions.

La réforme du secteur de la sécurité est l'un des aspects essentiels de la consolidation de la paix et de la stabilité des pays qui sortent d'un conflit, et nous nous employons à analyser les multiples éléments qui déterminent le succès de toute stratégie visant à mettre en place un dispositif institutionnel garantissant la sécurité et l'exercice par les citoyens de leurs droits.

Ma délégation estime qu'il nous faut avant toute chose reconnaître un principe fondamental, à savoir que les initiatives visant à réformer le secteur de la sécurité font partie d'objectifs beaucoup plus vastes tels que le renforcement de l'état de droit, le respect et la promotion des droits de l'homme, et la création de conditions propices au développement économique des pays.

L'ampleur de ces tâches suppose bien entendu un travail et un engagement sur le long terme, tous les acteurs concernés assumant leurs responsabilités et exerçant leurs activités en vue d'atteindre progressivement des objectifs viables et réalistes. Il faut également que les autorités nationales fassent preuve d'initiative politique pour concrétiser les réformes, et que la communauté internationale apporte un soutien continu et prévisible.

Les activités du Conseil de sécurité dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité se limitent aux cas particuliers inscrits à son ordre du jour. Ces expériences nous permettent de tirer divers enseignements.

Je mentionnerai premièrement, le rôle important que jouent les opérations de maintien de la paix et les missions spéciales pour soutenir la réalisation des objectifs nationaux destinés à réformer le secteur de la sécurité. Deuxièmement, il est nécessaire de fournir les outils et les ressources suffisants pour obtenir les résultats prévus dans les mandats. Troisièmement, les activités des opérations de maintien de la paix doivent viser des objectifs viables et à long terme. Enfin, quatrièmement, il faut améliorer le dialogue, la consultation et la coordination avec les autorités nationales quant à la conception et à la mise en œuvre des tâches prioritaires définies par les autorités nationales, afin d'assurer une réforme appropriée et efficace du secteur de la sécurité.

Étant donné le lien évident qui existe entre la réforme du secteur de la sécurité, la prévention des conflits, la consolidation de la paix, l'état de droit et le développement économique, ce débat doit nous permettre de progresser dans le dialogue et dans la coordination des activités des organes et organismes du système des Nations Unies qui s'occupent de cette question, dans le cadre de leurs responsabilités et mandats respectifs. L'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix sont des organes appelés à jouer un rôle central dans la définition des cadres conceptuels et normatifs sur la base desquels l'Organisation pourra aborder de manière globale tous les aspects de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que dans la mobilisation des ressources et le renforcement d'un dialogue permanent et constructif avec les autorités nationales afin de définir des buts et objectifs communs.

L'appropriation nationale est sans nul doute l'axe central et le principe directeur sur lequel doivent reposer toutes les activités que l'ONU en général et le Conseil de sécurité en particulier entreprennent dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Comme le Conseil de sécurité l'a dit à maintes reprises, la réforme du secteur de la sécurité est un droit souverain, et la responsabilité de définir les modalités

et les priorités nationales en la matière incombe au premier chef à l'État concerné. Au moment de concrétiser le principe de l'appropriation nationale, il est nécessaire d'engager un dialogue social par le biais de l'appareil normatif et institutionnel national, qui fournisse le cadre conceptuel général et définisse les priorités et objectifs en fonction desquels les autorités étatiques pourront concevoir les réformes jugées pertinentes. Il convient de signaler que les valeurs, les principes et les méthodes démocratiques constituent les outils sur lesquels reposent la légitimité et la viabilité de toute réforme.

De même, pour garantir le succès des processus de réforme du secteur de la sécurité, il faut reconnaître que le respect du droit, l'attribution du monopole de la force aux autorités légitimes et la subordination du dispositif de sécurité aux autorités civiles sont des facteurs déterminants pour que les États puissent instaurer la stabilité et une paix durable.

Il n'existe aucune formule applicable à tous les cas, et les modalités institutionnelles et normatives en matière de sécurité doivent s'être adaptées aux conditions spécifiques à chaque situation. C'est l'une des principales raisons qui expliquent l'importance cruciale du principe d'appropriation nationale, vu que les contextes historiques, culturels, sociaux et économiques déterminent la forme et la portée des institutions chargées d'assurer la sécurité dans les États sortant de conflit et justifient l'autonomie nationale de ce processus.

Il revient à toutes les autorités nationales, en tant que représentants légitimes de leur société, de définir la portée, les moyens, la forme et les domaines pertinents, en ce qui concerne l'appui qu'elles souhaitent obtenir de la communauté internationale. D'autre part, les efforts nationaux n'aboutiront pas si la communauté internationale ne dispose pas d'outils suffisants pour apporter sa contribution dans ce contexte, par l'intermédiaire de mesures qui encouragent la transparence dans la prise de décision et le renforcement de la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et le trafic d'armes.

En définitive, l'assistance doit être fournie dans le but d'améliorer les capacités des institutions nationales à chaque étape de la réforme du secteur de la sécurité, en contribuant à la mise en place de mécanismes et de stratégies adaptés à chaque situation spécifique, sans imposer des domaines d'activités ou des conditions qui peuvent s'avérer contreproductifs pour la direction nationale du processus d'instauration et de consolidation de la paix à long terme.

M. Parham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité et vous remercier d'avoir convoqué ce débat opportun et d'avoir rehaussé son importance en le présidant personnellement.

Le Royaume-Uni se réjouit de cette occasion de débattre de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique. L'histoire nous a appris que nous ne pouvons pas bâtir des sociétés stables et prospères en l'absence de systèmes de sécurité et de justice efficaces. Des systèmes de sécurité efficaces et tenus de rendre des comptes, ainsi que l'accès à la justice, donnent à la population un sentiment de sécurité dans sa vie quotidienne, et quand les personnes se sentent en sécurité, les entrepreneurs locaux peuvent créer des entreprises, les enfants vont à l'école et le développement socioéconomique peut s'enraciner.

Je voudrais axer mon intervention sur deux thèmes : premièrement, la nécessité de l'appropriation nationale et de la participation des citoyens aux processus de réforme du secteur de la sécurité, et deuxièmement, l'importance de relier la réforme du secteur de la sécurité au programme plus large de consolidation de la paix et de l'état de droit.

Premièrement, s'agissant de l'importance de l'appropriation nationale, la communauté internationale a appris que la démarche la plus efficace en matière de réforme du secteur de la sécurité était de faire en sorte que les autorités nationales dirigent, prennent en charge et mènent les efforts de réforme. Les partenaires internationaux ont un rôle à jouer à l'appui de ce processus, en fournissant des conseils et souvent des ressources, mais il incombe au pays bénéficiaire d'assurer le leadership politique. Ce leadership politique doit s'accompagner de la volonté d'entreprendre les réformes nécessaires et parfois difficiles au sein du secteur de la sécurité. Cela est particulièrement important quand les réformes sont intimement liées, comme tel est souvent le cas, à des processus politiques et de paix plus larges.

S'il est vrai que les gouvernements ont un rôle central à jouer, il convient de faire participer les populations aux activités liées à la réforme du secteur de la sécurité. Une démarche efficace en matière de réforme du secteur de la sécurité permettra de veiller à ce que les besoins des citoyens ordinaires, y compris les femmes et les filles, se voient donner la priorité.

Dans certains pays, l'armée ou la police sont pour beaucoup de citoyens le visage de l'État. Par conséquent, leur comportement et leur compréhension des besoins de la population peuvent avoir une influence énorme sur la perception de la légitimité de l'État. Il est essentiel que les partenaires internationaux appuient la réforme de façon à mettre l'accent sur les aspects de la justice et de la sécurité qui ont le plus d'importance pour la population et qui promeuvent les droits de l'homme au lieu de les remettre en cause. C'est le seul moyen de garantir que des systèmes de sécurité légitimes et responsables sont mis en place.

Deuxièmement, on ne saurait envisager la réforme du secteur de la sécurité isolément. Nous devons inscrire ce débat sur la réforme du secteur de la sécurité dans le contexte des efforts internationaux visant à aider les pays à instaurer la paix et à renforcer l'état de droit. Les questions économiques, de sécurité et de justice sont indissociables les unes des autres. Les efforts de réforme du secteur de la sécurité doivent s'inscrire dans le cadre de stratégies globales de consolidation de la paix qui font appel aux compétences des acteurs militaires, politiques et du développement.

Les faits prouvent que nous n'avons pas encore réussi à établir cet équilibre. Il est souvent difficile pour les pays d'obtenir une aide pour constituer leurs forces de police ou leur système judiciaire. Lorsqu'un appui international est fourni pour la formation des agents de police, bien souvent, il n'est pas suffisamment associé à l'amélioration des systèmes de justice. Nous devons tous œuvrer en faveur d'une action internationale plus cohérente et mieux coordonnée.

Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne sont qu'une des composantes d'une action internationale mieux coordonnée. Bien entendu, nous convenons avec S. E. la Ministre d'État indienne qu'il ne faut pas réduire prématurément les effectifs des opérations de maintien de la paix au point de compromettre la stabilité ni leur confier des tâches pour lesquelles ils ne sont pas qualifiés ou équipés. Ce principe signifie également qu'il ne faut pas assigner aux opérations de maintien de la paix des tâches que d'autres peuvent effectuer plus efficacement et de façon plus durable.

L'ONU a un rôle essentiel à jouer aux côtés d'autres partenaires multilatéraux, tels que l'Union européenne et les organisations régionales et sous-régionales, par exemple l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest.

Nous savons qu'une action coordonnée peut peser à la fois sur l'appropriation nationale et sur les approches intégrées. Nous devons continuer d'appuyer les efforts d'intervention de l'ONU au lendemain d'un conflit, et en particulier veiller à ce que les activités de réforme du secteur de la sécurité soient liées aux activités menées dans les domaines de la justice, de l'état de droit et de la consolidation de la paix.

L'ONU a fait des progrès s'agissant d'adopter une approche « unique » en matière de consolidation de la paix. Cependant, il faut faire davantage pour rassembler les différents secteurs du système des Nations Unies en charge des affaires politiques, des affaires humanitaires, du développement et de la sécurité afin d'appuyer efficacement les efforts nationaux de réforme.

M. Sangqu (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait remercier le Nigéria d'avoir organisé cet important débat public. Nous nous associons à la déclaration qui sera faite par le Représentant permanent de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés. Monsieur le Président, nous sommes particulièrement heureux de vous voir présider le présent débat en votre qualité de Ministre des affaires étrangères du Nigéria, et nous vous souhaitons la bienvenue au Conseil.

Le Nigéria, en collaboration avec l'Afrique du Sud, a organisé le Forum de haut niveau sur la vision africaine de la réforme du secteur de la sécurité, qui s'est tenu le 14 mai 2010, et dont le document final a été transmis au Secrétaire général. Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, de son exposé au Conseil et de nous avoir informés des activités menées par le Secrétariat dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

Étant donné son histoire, l'Afrique du Sud attache beaucoup d'importance à la réforme du secteur de la sécurité, puisque la réforme et la transformation de notre secteur de la sécurité a représenté pour nous un objectif à la fois constitutionnel et politique. L'Afrique du Sud envisage la réforme du secteur de la sécurité comme un effort global qui a pour but de mettre en place des institutions de sécurité efficaces et tenues de rendre des comptes. De telles institutions sont absolument essentielles pour instaurer

durablement la paix, le développement, la réconciliation et une culture des droits de l'homme.

L'Afrique du Sud estime que la création d'institutions de sécurité démocratiques et responsables joue un rôle important pour lutter contre l'impact potentiellement déstabilisateur que des forces de sécurité non contrôlées peuvent avoir sur la vie politique des pays. Par conséquent, le rôle de l'ONU pour accompagner les gouvernements dans le renforcement de la réforme du secteur de la sécurité est essentiel du point de vue de la prévention des conflits. De par sa légitimité et son caractère universel, l'ONU a une responsabilité particulière de favoriser une approche coordonnée dans la réforme du secteur de la sécurité.

Les hypothèses et les principes sur lesquels repose le rôle de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, tels qu'énoncés dans le rapport du Secrétaire général publié en 2008 (S/2008/39), demeurent valables aujourd'hui. Nous reconnaissons également le rôle important que les missions de maintien de la paix des Nations Unies jouent dans la réforme du secteur de la sécurité, à l'heure où les missions de maintien de la paix sont de plus en plus multidimensionnelles. L'importance de la réforme du secteur de la sécurité a été également reconnue en tant qu'élément fondamental de la consolidation de la paix. Nous avons d'ailleurs pu constater l'implication de plus en plus croissante de la Commission de consolidation de la paix à cet égard.

L'Afrique du Sud souligne l'importance de partenariats étroits entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales et d'autres organisations intergouvernementales, y compris les institutions financières internationales, dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. La multiplicité des acteurs concernés exige une meilleure coordination entre les donateurs pour favoriser les synergies et éviter les chevauchements.

Au niveau régional, l'Union africaine est en train de mettre au point un document de politique générale sur la réforme du secteur de la sécurité, qui met l'accent sur la sécurité humaine plutôt que sur la sécurité militaire, et sur la défense et la protection de tous les citoyens face à toutes les formes de violence et d'insécurité, y compris la violence sexiste. Les principes et la portée de ce document insistent sur l'importance de l'appropriation africaine des processus de réforme du secteur de la sécurité. Les nombreux textes descriptifs dans ce domaine ont été rédigé hors d'Afrique et ne tiennent pas pleinement compte des perspectives africaines, raison pour laquelle il est souhaitable de se baser sur des documents préparés directement sur le continent. Ce document de politique générale a déjà fait l'objet d'une adoption de principe et sera présenté à l'Assemblée de l'Union africaine pendant le sommet de l'Union africaine en 2012.

L'expérience africaine en matière de réforme du secteur de la sécurité démontre que la réforme du secteur de la sécurité n'est pas un fait isolé mais un processus qui exige une attention et une volonté politique soutenues. Tout au long de notre participation à la réforme du secteur de la sécurité au Burundi, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine et grâce à notre propre expérience en Afrique du Sud, nous avons compris que chaque pays est confronté à des défis qui lui sont propres, et que par conséquent, il faut adopter une approche adaptée au contexte.

Ces expériences nous ont également appris que la réforme du secteur de la sécurité ne peut s'inscrire dans la durée que si le principe d'appropriation au niveau local est respecté. Il ne peut y avoir de solution toute faite en matière de réforme du secteur de la sécurité. La communauté internationale doit donc travailler en coopération étroite avec les pays sortant d'un conflit, et reconnaître notamment le rôle important que les femmes et les groupes vulnérables peuvent jouer en tant qu'acteurs du changement.

Pour terminer, comme nous l'avons dit, la légitimité et le caractère mondial de l'ONU nous investissent de la responsabilité particulière de faciliter une approche coordonnée de la réforme du secteur de la sécurité fondée sur le principe d'appropriation nationale. La coopération et l'approbation des États concernés sont essentielles à l'assistance et l'expertise que l'ONU peut apporter. En outre, le partenariat stratégique mis en place entre l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité illustre le rôle important que l'ONU peut jouer dans la promotion de la réforme du secteur de la sécurité sur le continent africain.

Nous espérons que le débat tenu ici aujourd'hui nous permettra d'avancer en vue de renforcer et de mieux coordonner nos approches de la réforme du secteur de la sécurité. L'Afrique du Sud appuie le projet de déclaration présidentielle qui sera adopté aujourd'hui.

M. Messone (Gabon) : La réforme du secteur de la sécurité est cruciale dans plusieurs pays africains qui continuent de consolider une paix encore fragile. C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, tout en vous souhaitant la bienvenue, nous remercions le Nigéria d'avoir organisé ce débat et nous saluons le fait que vous le présidiez. Nous remercions aussi le Secrétaire général adjoint, M. Hervé Ladsous, de son exposé.

Ayant observé la convergence de vues qui se dégage autour de la table, le Gabon voudrait d'emblée appuyer la déclaration qui sera adoptée tout à l'heure.

La consolidation de la paix, dont la réforme du secteur de la sécurité est une composante, doit aider les États sortant d'un conflit à ne pas y retomber. Pour mieux faire face aux défis de la réforme du secteur de la sécurité, il convient, à notre avis, d'adopter une approche globale, d'une part, et de mieux intégrer le rôle du pays d'accueil, d'autre part. Une telle approche se fonde bien sûr sur le lien existant entre la prévention des conflits, la consolidation et le maintien de la paix, et le développement socioéconomique d'un État sortant d'un conflit.

La réforme du secteur de la sécurité doit viser le renforcement des capacités des institutions de sécurité d'un pays afin d'assurer une paix et une stabilité durables. Les actions de réforme du secteur de la sécurité peuvent contribuer à rétablir la confiance entre les parties qui s'étaient affrontées, à corriger les liens négatifs entre le pouvoir politique et l'armée, à éviter un vide sécuritaire qui pourrait exposer la population à des violences et des abus de groupes armés résiduels.

La réforme du secteur de la sécurité soulève souvent le problème du rôle des opérations de maintien de la paix. Nous savons bien que ces opérations ne sont pas appelées à rester indéfiniment dans les pays en crise ou en sortie de crise. Mais la fin d'une opération de maintien de la paix ne peut garantir la stabilité que si l'État sur le territoire duquel elle était déployée est désormais en mesure d'assurer la sécurité de sa population. Pour cette raison, nous pensons que la problématique de la réforme du secteur de la sécurité doit être examinée très tôt lors du déploiement des missions. En effet, les efforts de paix et sa consolidation peuvent être compromis si cette question n'est pas bien intégrée dès le départ et si la mise en œuvre n'est pas efficacement soutenue.

Le retrait précoce de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad et la situation sécuritaire qui en a résulté pour la République centrafricaine corroborent cette observation. Aujourd'hui, la République centrafricaine fait face à une recrudescence de la violence engendrée par des groupes armés tels que la Convention des patriotes pour la justice et la paix et l'Armée de résistance du Seigneur.

Aussi, nous nous félicitons de la création du Groupe des institutions chargées de la sécurité au sein du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA). Cet organe s'attèlera, et c'est notre vœu, à la réforme des institutions sécuritaires du pays.

Une approche cohérente de la réforme du secteur de la sécurité implique aussi que les différents acteurs opérant dans le cadre du secteur de la réforme de la sécurité en Afrique travaillent en coopération et en coordination. De ce point de vue, nous saluons la coopération existant entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations sous-régionales intervenant sur le continent. Nous souhaitons bien sûr que l'appui apporté à l'Union africaine pour développer son approche de la réforme du secteur de la sécurité se poursuive.

Une approche efficace implique bien sûr une synergie avec d'autres acteurs tels que la Commission de consolidation de la paix, le Fonds pour la consolidation de la paix et les grands donateurs internationaux. En effet, la réforme du secteur de la sécurité aura du mal à atteindre ses objectifs si les programmes ne sont pas accompagnés de ressources financières suffisantes. Le rôle joué par le Fonds pour la consolidation de la paix, tant en faveur des pays dont la Commission examine la situation qu'en direction de ceux dont elle ne s'occupe pas, mérite d'être salué.

Le rôle du pays hôte dans la réforme est primordial et nécessite une réelle appropriation nationale. La réforme, de ce point de vue, est surtout politique. C'est un accord politique qui doit permettre de définir une nouvelle vision des forces de sécurité dans le pays, ainsi que les priorités de réforme. Cette vision devrait résulter du dialogue politique plus large qui s'instaure dans le pays, dans le cadre du processus de consolidation de la paix. La communauté internationale n'interviendra qu'en appui des efforts du gouvernement hôte.

À cet effet, nous voudrions saluer les efforts exemplaires de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo visant à renforcer la

concertation stratégique sur la réforme du secteur de la sécurité avec le Gouvernement congolais et les partenaires internationaux.

Pour être durable, la réforme du secteur de la sécurité doit par ailleurs permettre de changer les relations entre les acteurs politiques, les institutions chargées de la sécurité, la société civile et la population, de telle sorte qu'une nouvelle culture de la sécurité remplace celle qui a prévalu pendant la crise. Il s'agit donc de cultiver une nouvelle relation civils-militaires qui peut contribuer à rétablir la confiance dans l'ensemble de la société. Il est ici important d'assurer la participation de toutes les couches de la société, y compris les femmes, en vue de favoriser une meilleure représentation de celles-ci dans les institutions chargées de la sécurité et de s'assurer que leurs droits sont bien respectés.

De ce point de vue, la promotion par le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau de l'intégration des femmes dans les institutions de la police et de l'armée de ce pays mérite à cet effet d'être poursuivie et appuyée. Il en est de même des formations aux militaires sur les droits de l'homme et sur les questions de genre dans ce pays.

Enfin, il est important d'accorder une attention aux difficultés qui peuvent se poser, notamment l'épineuse question de l'impunité ou de la justice pour les forces de sécurité qui se seraient rendues responsables de violences et d'abus contre les civils.

En conclusion, le Gabon reste convaincu que le renforcement de l'efficacité de la réforme du secteur de la sécurité est essentiel pour assurer un impact durable de la communauté internationale en matière de consolidation de la paix dans un pays en sortie de crise.

Le Président (*parle en anglais*) : À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Rappelant les déclarations de son Président en date des 21 février 2007 (S/PRST/2007/3) et 12 mai 2008 (S/PRST/2008/14), ainsi que le rapport du Secrétaire général intitulé « Assurer la paix et le développement : le rôle des Nations Unies dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité », en date du 23 janvier 2008 (S/2008/39), le Conseil de sécurité souligne que des institutions de sécurité efficaces, professionnelles et responsables sont la clef de voûte de la paix et du développement durable. Il est également vrai que la réforme du secteur de la sécurité fait ressortir le fait que l'efficacité, la responsabilité et la bonne gouvernance sont des éléments de la sécurité qui se renforcent mutuellement.
>
> Le Conseil note que la plus grande partie de l'aide fournie par la communauté internationale dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité est fournie dans les pays d'Afrique, ou à leur intention. En même temps, certains de ces pays deviennent d'importants fournisseurs de cette aide. Le Conseil, se félicitant de cette collaboration intra-africaine, souligne la nécessité d'accorder une plus grande attention à ce qu'est la réforme du secteur de la sécurité dans une optique africaine. Cela suppose notamment une intensification de la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, ainsi que le partage de savoir et de données d'expérience avec les femmes et les membres de la société civile. En concentrant l'action menée dans ce domaine sur les besoins et priorités des populations des pays qui sortent d'un conflit, on renforcera considérablement la légitimité, la viabilité et la durabilité de cette aide.
>
> Sachant que la réforme du secteur de la sécurité est une entreprise de longue haleine, le Conseil de sécurité réaffirme le droit souverain et la responsabilité au premier chef du pays concerné pour ce qui est de choisir sa logique et ses priorités en la matière. Il faut que ce soit un processus que le pays s'est approprié, dont les racines sont dans ses besoins particuliers et sa situation particulière. Pour que la coordination des activités de réforme de ce secteur puisse être bien faite, il faut que l'action s'appuie sur un consensus national et soit mue par le leadership des dirigeants et par la volonté politique d'aller de l'avant. À cet égard, le Conseil souligne qu'il incombe aux États de coordonner l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, y compris, mais non uniquement, en créant une vision stratégique, en fixant les paramètres de la réforme, en déterminant où sont les lacunes et quels sont les besoins, en établissant l'ordre des priorités parmi les domaines visés par l'aide technique et en évitant qu'il y ait des chevauchements entre les activités des donateurs.

Le Conseil trouverait bon que les États engagés dans la réforme s'efforcent, tout en tenant compte des limitations imposées par leurs capacités, d'affecter des moyens du pays à l'action menée pour réformer le secteur de la sécurité de façon à ce que cette réforme soit viable et durable à long terme. À ce propos, il insiste sur l'importance que revêt l'amélioration de la participation des femmes aux débats ayant un rapport avec la prévention et le règlement des conflits, le maintien de la paix ou la sécurité, et il encourage les femmes à participer aux activités des forces armées et des forces de sécurité de leur pays, selon les dispositions pertinentes du droit international. Il est favorable à la mise sur pied d'un secteur de la sécurité accessible à tous et qui s'adapte aux besoins de tous, y compris les femmes et les autres groupes vulnérables.

Le Conseil considère que les mécanismes régionaux jouent un rôle central, car ce sont d'importants piliers de toute entreprise multilatérale de réforme du secteur de la sécurité. À cet égard, il salue le partenariat stratégique établi entre l'ONU et l'Union africaine pour arrêter un plan directeur continental de la réforme du secteur de la sécurité et se donner les moyens de l'appliquer. Il encourage les autres régions à envisager de nouer de telles alliances en vue de faciliter l'échange de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience, et à mettre sur pied des mécanismes régionaux d'appui à la réforme du secteur de la sécurité, avec la participation d'organisations régionales et sous-régionales. Il se rend également compte de l'appui fourni par des acteurs bilatéraux, ainsi que par des acteurs régionaux, dont l'Union européenne, aux activités de réforme du secteur de la sécurité menées en Afrique et à d'autres initiatives menées dans ce domaine, en Afrique, par des organisations telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté des pays de langue portugaise.

Le Conseil rappelle les déclarations antérieures de son président sur la nécessité d'apporter un appui rapide et adéquat dans les domaines prioritaires de la consolidation de la paix, y compris la réforme du secteur de la sécurité, et sur l'importance que les programmes de réforme menés dans ce domaine revêtent pour la prévention des conflits. Étant donné la persistance de nombreux conflits en Afrique, il rappelle les liens qui existent entre la réforme du secteur de la sécurité et le développement socioéconomique, et souligne que toutes réformes doivent s'inscrire dans le contexte plus général de l'action menée pour consolider la paix. À cet égard, il note l'importance du rôle joué par la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix dans l'appui apporté à la réforme, y compris dans les pays d'Afrique. Il engage la Commission de consolidation de la paix à continuer de promouvoir la coordination des acteurs du pays et ceux de l'extérieur, entre eux et les premiers avec les seconds.

Le Conseil insiste sur le fait que l'appui apporté par l'ONU à la réforme du secteur de la sécurité doit s'inscrire dans le cadre plus vaste de la question de l'état de droit et contribuer au renforcement général des activités menées par l'Organisation dans ce domaine, ainsi que dans l'action de plus grande envergure consacrée à la reconstruction et au développement. Il faudra pour cela qu'elle continue à se coordonner avec les acteurs du système des Nations Unies, afin de tendre vers une cohérence de plus en plus grande des démarches suivies. À ce propos, le Conseil insiste sur le fait qu'il faut que la réforme du secteur de la sécurité soit menée sans jamais perdre de vue le problème de l'impunité.

Le Conseil constate que le maintien de la paix a beaucoup évolué ces dernières décennies : il s'est transformé d'une activité axée pour l'essentiel sur la surveillance de cessez-le-feu en des opérations multidimensionnelles complexes destinées à mener des activités de consolidation de la paix et à s'attaquer aux causes profondes des conflits. À cet égard, le Conseil relève qu'un nombre croissant de missions de maintien de la paix et de missions politiques spéciales ont pour mandat d'appuyer l'exécution de programmes de réforme du secteur de la sécurité menés par des pays, notamment d'Afrique, y compris en fournissant une assistance stratégique à l'élaboration de plans d'organisation du secteur de la sécurité et des activités de renforcement des capacités des institutions de ce secteur et de celui du maintien de l'ordre dans des domaines essentiels, y compris la formation en matière de droits de l'homme, la protection de l'enfance et la

protection contre la violence sexuelle ou à motivation sexiste. Le Conseil souligne la nécessité de continuer, selon que de besoin, de faire une place à part entière aux éléments de la réforme du secteur de la sécurité dans la préparation des opérations des Nations Unies.

Le Conseil souligne l'importance du rôle qu'a joué l'ONU en aidant des pays à se doter d'institutions de sécurité durables, et il salue le travail accompli par l'Organisation et en particulier par le Département des opérations de maintien de la paix, y compris le Groupe de la réforme du secteur de la sécurité et l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, pour bâtir pour la réforme du secteur de la sécurité une démarche toujours plus solide et globale, grâce à l'élaboration de directives et au renforcement des capacités civiles, à la mise en place de mécanismes de coordination et à la collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'Union africaine.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui présenter, début 2013, une analyse de l'appui apporté par l'ONU aux réformes du secteur de la sécurité, notamment en Afrique, et de lui faire des recommandations sur les meilleurs moyens de renforcer la démarche globale suivie en la matière, en tenant compte des rapports qui existent entre l'assistance offerte par l'ONU, d'une part, et, de l'autre, la prévention des conflits et la consolidation de la paix, et compte tenu également des vues des organes et acteurs concernés du système des Nations Unies. »

Cette déclaration sera publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2011/19.

Je donne maintenant la parole à M. António.

M. António (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons vivement de la participation de Mme Preneet Kaur, Ministre d'État des affaires étrangères de l'Inde. Nous saluons aussi la présence de parlementaires brésiliens de haut niveau au sein de la délégation brésilienne.

Je voudrais commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. L'histoire de votre pays témoigne éloquemment de son appui et de son attachement soutenus à la recherche de la paix et de la sécurité sur le continent africain, notamment pour ce qui est des questions concernant les opérations de maintien de la paix.

Je remercie également M. Hervé Ladsous de son exposé fort utile, et réaffirme la volonté de l'Union africaine de continuer de collaborer avec lui.

Notre participation à ce débat opportun et important devrait d'abord être envisagée dans le contexte du rôle en évolution joué par l'Union africaine dans le règlement des problèmes relatifs à la paix et à la sécurité sur le continent, conformément aux principes et objectifs de l'Acte constitutif de l'Union africaine et du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Je tiens à annoncer d'autre part que, comme vous l'avez déjà mentionné, Monsieur, l'Union africaine a pris des mesures pour institutionnaliser un plan directeur continental africain sur la réforme du secteur de la sécurité, qui sera examiné en vue de son adoption au prochain Sommet de l'Assemblée des chefs d'État de l'Union africaine, prévu à Addis-Abeba en janvier 2012. De toute évidence, l'Union africaine serait heureuse de faire part du contenu de ce plan une fois qu'il aura été adopté par l'Assemblée.

Ce document constitue un jalon important dans la mise en œuvre du mandat confié par l'Assemblée de l'Union africaine dans sa décision de janvier 2008 relatif à l'élaboration d'un plan directeur continental sur la réforme du secteur de la sécurité. La décision prise par l'Assemblée en 2008 se fondait sur les résultats d'un atelier international des Nations Unies sur la réforme du secteur de la sécurité tenu au Cap (Afrique du Sud), en novembre 2007 et parrainé par le Gouvernement sud-africain, en collaboration avec le Gouvernement slovaque.

L'adoption en 2006 de la politique de reconstruction et de développement après les conflits de l'Union africaine a marqué un tournant dans la participation de l'Union africaine à la réforme du secteur de la sécurité. Entre autres choses, la politique de reconstruction et de développement après les conflits exige le rétablissement et le renforcement des capacités des institutions africaines chargés de la sécurité afin de poursuivre la transformation des organes d'État, notamment dans les domaines de la sécurité et de la justice.

Une autre percée importante dans l'élaboration du projet de plan directeur de l'Union africaine sur la

réforme du secteur de la sécurité a été la convocation d'un atelier à Addis-Abeba du 23 au 25 mars 2009, coorganisé par l'Union africaine et l'ONU, qui a rassemblé des experts de la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine, de l'ONU, des communautés économiques régionales, du Réseau africain pour le secteur de la sécurité et des représentants des partenaires, ce qui a permis aux experts des États membres de l'Union africaine d'adopter le projet de plan directeur sur la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine en mai 2011.

Les résultats les plus importants de l'atelier tenu en mars 2009 ont été notamment l'élaboration d'une feuille de route pour le processus de réforme du secteur de la sécurité établi par l'union africaine et un accord sur le partenariat stratégique pour la réforme du secteur de la sécurité conclu par l'Union africaine et l'ONU. Ce partenariat est essentiel pour une approche mondiale cohérente et coordonnée, et s'inspire des partenariats existant entre l'Union africaine et l'ONU dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

À ce stade, je tiens à signaler que le processus d'élaboration de la politique de réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine n'aurait pas atteint ce stade sans le ferme appui des partenaires de l'Union africaine, notamment dans le rôle joué dès le début par l'ONU par l'intermédiaire de son Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et de l'unité chargée de la réforme du secteur de la sécurité au sein du Département des opérations de maintien de la paix. L'aide apportée comprend la collecte de fonds pour diverses activités touchant à la réforme du secteur de la sécurité, ce dont nous sommes toujours reconnaissants à l'ONU tout en comptant sur le maintien de son appui, surtout maintenant que l'Union africaine est en train de passer de la formulation de sa politique à la mise en œuvre des activités liées à la réforme du secteur de la sécurité par les États membres de l'Union africaine, en mettant principalement l'accent sur le principe d'appropriation et de prise en main nationales.

L'Union africaine a également établi une relation de travail solide dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité avec le Réseau africain pour le secteur de sécurité. L'Union africaine et l'ONU continuent de compter sur l'expérience acquise par le Réseau africain pour le secteur de sécurité dans la mise en œuvre du partenariat stratégique établi entre l'Union africaine et l'ONU sur la réforme du secteur de la sécurité, rôle dont le Réseau s'est extrêmement bien acquitté.

L'Union africaine tient également à remercier l'Union européenne d'avoir fourni les fonds initiaux pour financer les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité de l'Union africaine et prévu un financement plus important. Nous sommes aussi reconnaissants au Gouvernement norvégien pour la formation dispensée en matière de réforme du secteur de la sécurité et au Grand Duché du Luxembourg pour l'appui apporté aux réunions des États membres sur la réforme du secteur de la sécurité.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'Union africaine continue de considérer la paix et la sécurité comme des conditions préalables indispensables au développement durable grâce à l'intégration régionale. Nous invitons donc l'ONU et tous les partenaires à veiller à ce qu'une perspective régionale soit prise en compte dans les partenariats stratégiques sur la réforme du secteur de la sécurité et que les communautés économiques régionales africaines y jouent un rôle clef, comme de nombreux orateurs l'ont déjà dit. Nous appuyons donc les mécanismes régionaux sur lesquels est axée la déclaration présidentielle adoptée à la présente réunion (S/PRST/2011/19) et que l'Union africaine accueille avec une vive satisfaction.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir choisi la réforme du secteur de la sécurité comme sujet du débat thématique d'aujourd'hui ainsi que pour l'accent que vous avez voulu mettre sur les perspectives et les difficultés rencontrées en Afrique. Nous sommes convaincus que les débats d'aujourd'hui contribueront à une meilleure compréhension de ce processus complexe et du rôle d'appoint crucial que joue l'ONU dans les pays dans la phase post-conflit.

Je voudrais par la même occasion remercier M. Hervé Ladsous pour son exposé très clair et très édifiant, et lui souhaiter bonne chance dans sa mission aussi difficile qu'exaltante. Je voudrais aussi par anticipation me joindre à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La réforme du secteur de la sécurité, lorsqu'elle est mandatée par le Conseil, constitue un processus clef dans la transition d'une phase de maintien à la paix

à la consolidation de cette même paix. Ainsi, la mise en place d'un secteur de la sécurité efficace, professionnel et responsable est essentielle pour poser les jalons d'une paix et d'un développement durables, y compris d'un relèvement économique. Le principe clef, qui a été souligné par la plupart de tous ceux qui m'ont précédé, voire unanimement est l'appropriation nationale.

La réforme du secteur de la sécurité relève de la responsabilité première des États, et le rôle de l'Organisation des Nations Unies vient en appoint à sa mise en œuvre par les autorités nationales. La réforme du secteur de la sécurité est un processus dont chaque pays doit avoir la maîtrise. C'est à la demande du pays hôte que l'Organisation des Nations Unies devrait s'engager à apporter son assistance à la réforme du secteur de la sécurité par les missions du maintien de la paix. Cette assistance devrait être adaptée aux conditions et aux besoins particuliers de chaque pays.

En effet, il ne saurait y avoir de réforme efficace sans le leadership des autorités des pays hôtes d'une mission de maintien de la paix. Ce rôle de leadership s'exprime, d'abord, dans l'établissement de l'état des lieux et du diagnostic de la situation au plan de la sécurité. En effet, pour que la réforme de ce secteur puisse avoir les chances nécessaires d'aboutir, il est fondamental d'impliquer les acteurs sécuritaires pour déterminer en commun les dysfonctionnements et adopter les actions correctives susceptibles de rétablir le bon fonctionnement des institutions sécuritaires.

Ce leadership se traduit ensuite par une implication des autorités nationales dans la conception et la mise en œuvre des programmes de réforme des institutions de sécurité. Bien souvent, malheureusement, les expériences de réforme du secteur de sécurité n'ont pas pu aboutir du fait de l'absence d'une application de ces autorités. Il est à déplorer que bien souvent les tentatives pour mettre en place une réforme du secteur de la sécurité au niveau national ne sont pas venues de l'intérieur, elles ont plutôt été préconisées par des intervenants extérieurs. Ce qui a poussé les acteurs nationaux à ne pas y adhérer.

En amont de la réforme du secteur de la sécurité, le processus de désarmement, démobilisation et réintégration joue un rôle crucial dans le développement d'organes de sécurité inclusifs et soumis à un contrôle effectif des institutions politiques. Dans de nombreuses situations, il a été démontré en effet que le succès de la réforme dépend de manière étroite de la capacité à mener à bien le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

À cet égard, il convient de souligner qu'une réforme du secteur de sécurité ne saurait aboutir sans la prise en compte de l'approche genre. Les missions de maintien de la paix, grâce au déploiement de femmes militaires et agents de police, peut inciter indirectement les pays hôtes à inclure des femmes dans ses institutions de sécurité. Ainsi, le déploiement d'unités de police formées féminines dans les opérations de maintien de la paix en Afrique a joué un rôle important pour garantir un plus large accès aux femmes aux postes de décision des organes de sécurité. Il a été démontré en Afrique, justement, que l'implication des femmes a été extrêmement utile, voire cruciale, dans la consolidation de la paix.

Parmi les facteurs clefs de succès de la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité figure la cohérence de l'engagement des donateurs. Par le passé, il a été donné de constater que les interventions des donateurs dans cette réforme donnait lieu à des redondances en raison de l'absence de concertation et de coordination. Nous sommes heureux de constater que l'expérience des formations pays de la Commission de consolidation de la paix permet de gagner en cohérence, notamment par la mise en place de cadres juridiques, tels que les déclarations d'engagement conjoint, qui permettent aux autorités nationales, aux donateurs et à l'Organisation des Nations Unies de mieux canaliser les aides et d'éviter les doubles emplois.

La réforme du secteur de la sécurité doit s'inscrire dans le cadre plus large d'une édification d'un état de droit. Elle devrait contribuer au renforcement des activités des Nations Unies visant à assurer l'état de droit dans le contexte des opérations de maintien de la paix sans que les activités et les structures ne fassent double emploi.

Le Maroc, en tant que pays africain, a développé une longue expérience bilatérale avec de nombreux pays, particulièrement en Afrique, dans les domaines de l'assistance technique et de la formation des cadres sécuritaires. Nous demeurons disposés à partager notre expérience et à l'enrichir par les meilleures pratiques. L'un des enseignements que nous avons tirés de notre propre expérience est de ne pas se contenter d'améliorer l'efficacité opérationnelle des fournisseurs de sécurité, mais d'y intégrer la réforme du système

d'administration de la justice, et, au-delà, de consolider la capacité nationale à gérer le processus de réforme à l'intérieur d'un cadre de contrôle et de surveillance démocratique et de respect des droits de l'homme. Ce n'est qu'en insistant sur l'efficacité, la bonne gestion et une gouvernance ouverte et en faisant en sorte que tous ces éléments se renforcent les uns les autres qu'on relèvera ensemble, avec succès, le défi de la réforme du secteur de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Rishchyski (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada tient d'abord à remercier la présidence nigériane du Conseil de sécurité de nous donner cette occasion de débattre de la réforme du secteur de la sécurité dans la perspective du continent africain. La réforme du secteur de la sécurité est un processus par lequel un pays s'attache à mettre en place des institutions de sécurité efficaces, responsables et représentatives, qui s'acquittent de leurs fonctions légitimes dans le respect des normes démocratiques et des principes d'une saine gouvernance. Un certain nombre de pays du continent africain continuent d'être confrontés à des formes d'insécurité préjudiciables à la vie de leurs populations. La réforme du secteur de la sécurité fournit un cadre de référence important grâce auquel des États africains peuvent élaborer des stratégies visant à transformer leurs secteurs de la sécurité. Sur ce point, je voudrais faire quelques brefs commentaires.

Le Canada contribue activement à des initiatives en faveur de la réforme du secteur de la sécurité à l'Organisation des Nations Unies et il possède une vaste expérience des efforts visant à aider les pays à réformer leurs systèmes de sécurité. Notre aide implique une action multiforme, à l'échelle du Gouvernement. Nous avons participé à des activités de réforme du secteur de la sécurité par le financement de projets, l'élaboration de politiques et le déploiement de personnel, y compris des experts et des conseillers, qui travaillent dans des domaines tels que la gouvernance, la justice, les activités de police, la gestion frontalière, les services correctionnels et la coopération militaire. À l'heure actuelle, nous apportons notre soutien dans des domaines liés à la réforme du secteur de la sécurité dans le cadre des missions de l'Organisation des Nations Unies en Afrique, y compris la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud.

De plus, le Canada aide à renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies à mener des activités de réforme du secteur de la sécurité de manière cohérente à l'échelle de ses différents programmes et fonds. Nous apportons notre soutien à l'initiative de renforcement des capacités internes par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité. Cette initiative vise à aider les membres de l'Équipe spéciale dans des domaines tels que la formation et le soutien technique sur le terrain et par l'élaboration de notes d'orientation techniques. En tant que donateur, le Canada appuie une cohérence accrue à l'échelle du système entre les acteurs de la réforme du secteur de la sécurité, en particulier par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, et en coordination avec celle-ci.

(*l'orateur poursuit en français*)

Le Canada convient, à l'instar du Conseil de sécurité, qu'il faut veiller constamment à inclure, dans la mesure du possible, la réforme du secteur de la sécurité dans la planification des opérations des Nations Unies en Afrique à l'avenir. À titre d'exemple, en tant que membre de la Commission de consolidation de la paix et Président d'une formation, le Canada note que la sécurité, y compris la réforme de la justice connexe, fait partie des priorités dans l'ensemble des six pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission. À cet égard, la Commission acquiert une expérience utile sur le terrain, dont on pourrait s'inspirer dans l'élaboration du mandat du Conseil de sécurité et la planification de la transition dans le système des Nations Unies.

En conséquence, le Canada convient que l'aide des donateurs internationaux doit se fonder sur une prise en charge nationale et l'engagement de toutes les parties concernées à participer aux efforts. Tout particulièrement, il est impératif que ces initiatives fassent fond sur la volonté politique de réformer l'État. Au moment de planifier des initiatives de réforme du secteur de la sécurité, il est important d'examiner le contexte politique dans l'État visé, pour s'assurer que les conditions sont propices à une réforme et que les efforts pour aider le Gouvernement et la société civile auront une chance de réussir.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Enfin, le Canada salue l'appel à ce que soit évalué le soutien de l'Organisation des Nations Unies à la réforme du secteur de la sécurité, y compris en

Afrique. Cette évaluation devrait porter spécifiquement sur les possibilités de renforcer la coordination interinstitutions à l'Organisation des Nations Unies, y compris le rôle de coordination des efforts déployés par les donateurs. De plus, nous pensons que dans le cadre de cette évaluation, il faut examiner comment renforcer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, aussi bien au Siège que dans ses bureaux régionaux.

En conclusion, nous appelons à la poursuite des débats du Conseil de sécurité sur les capacités en matière de réforme du secteur de la sécurité. Nous sommes convaincus que des politiques et des pratiques saines en matière de réforme du secteur de la sécurité favoriseraient la promotion de la paix et la sécurité régionales et continentales dans l'ensemble de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Koterec (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir invité mon pays à participer au présent débat, autre occasion utile de faire le point de l'évolution importante survenue dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité au sein du système des Nations Unies, et de discuter de ce qui doit être fait pour aborder cette question d'une manière globale, cohérente et coordonnée en mettant un accent particulier sur les besoins et l'expérience de l'Afrique.

Je félicite le Nigéria d'avoir organisé ce débat et accueille avec satisfaction la déclaration présidentielle qui a été adoptée (S/PRST/2011/19), et que nous jugeons comme une contribution extrêmement utile à la réforme continue du secteur de la sécurité au sein du système des Nations Unies.

La Slovaquie est fière de ce que le débat public du Conseil de sécurité organisé sous notre présidence en février 2007 (voir S/PV.5632) ait contribué à faire avancer la réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'au rapport historique du Secrétaire général de 2008 (S/2008/39), et à la mise en place d'un cadre institutionnel pour la réforme du secteur de la sécurité.

Le renforcement des capacités pour la réforme du secteur de la sécurité au sein du système des Nations Unies a été remarquable depuis 2007. Beaucoup a été fait pour sensibiliser le public à la réforme du secteur de la sécurité, renforcer les compétences et les connaissances du personnel des Nations Unies au Siège et sur le terrain, faire avancer le travail conceptuel de l'ONU sur la réforme du secteur de la sécurité, promouvoir des approches intégrées, renforcer les capacités civiles et, surtout, fournir une assistance plus systématique et plus ciblée aux autorités nationales dans toute une gamme d'activités relatives à la réforme du secteur de la sécurité.

Néanmoins, je voudrais rappeler les défis que doivent relever les États Membres pour préparer leur personnel, que ce soient des policiers servant dans les missions des Nations Unies, des contingents militaires ou du personnel civil qui aient un rôle direct ou indirect à jouer en appui à la réforme, à la restructuration ou à la transformation des institutions chargées de la justice et de la sécurité. Il existe un déficit d'orientation quant à la façon de mettre en pratique les principes de la réforme du secteur de la sécurité et un déficit de capacité relatif à la préparation du personnel aux tâches de maintien et de consolidation de la paix. C'est un défi que les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police doivent relever.

L'appropriation nationale reste le principe clef de l'approche de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité. C'est non seulement un impératif moral, mais également une considération d'ordre pratique, car si l'élaboration et l'exécution des politiques et des programmes de réforme du secteur de la sécurité ne sont pas le fait d'acteurs nationaux, il est peu probable qu'elles soient fructueuses. Tout le monde s'accorde à le reconnaître, y compris les bailleurs de fonds concernés.

Tout aussi important que l'appropriation nationale est le rôle crucial des acteurs régionaux et sous-régionaux qui, en raison de leur légitimité, de leurs compétences et de leurs capacités, peuvent apporter une contribution considérable à la réalisation de progrès durables dans la réforme du secteur de la sécurité sur le terrain. Le système des Nations Unies a enregistré nombre de résultats positifs récemment dans le travail qu'il a mené de concert avec ses partenaires régionaux et sous-régionaux dans des domaines tels que l'élaboration de concepts, la formation conjointe, les missions mixtes d'évaluation, etc. À cet égard, l'ONU a coopéré de manière particulièrement étroite avec l'Union africaine et l'Union européenne.

Nous sommes convaincus de l'importance des approches régionales et sous-régionales dans les

mécanismes connexes de renforcement des capacités et de coordination. Nous croyons aussi à la nécessité de promouvoir des approches participatives qui répondent à la demande. C'est dans ce contexte que la Slovaquie, de concert avec ses pays partenaires dans diverses régions et avec l'aide du Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, a organisé trois ateliers régionaux en vue de dynamiser les débats et les efforts concrets portant sur la réforme du secteur de la sécurité dans les régions les plus pertinentes, en facilitant les partenariats et en renforçant les mécanismes de coordination.

Le premier atelier régional de ce type, que nous avons organisé en coopération avec l'Afrique du Sud au Cap en 2007, a apporté une grande contribution au processus de définition des approches de l'Union africaine en matière de réforme du secteur de la sécurité, et a également renforcé la coopération entre l'Union africaine et l'ONU dans ce domaine. Les deux ateliers suivants ont été tout aussi utiles : l'un pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes tenu à Buenos Aires en 2009, et l'autres pour l'Asie du Sud-Est, tenu à Jakarta en 2010. En fait, nous avons contacté récemment un autre partenaire régional et envisageons d'organiser un quatrième atelier régional dans une autre région importante.

La Slovaquie souhaite ardemment continuer à contribuer honnêtement à l'établissement de la confiance, au renforcement des capacités de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, à l'amélioration de la cohérence et de la coordination au sein du système des Nations Unies et avec les acteurs régionaux et sous-régionaux, et à la promotion des synergies, tout en essayant d'éviter les doubles emplois.

C'est en fait ce contexte qui nous a incités à lancer la création à l'ONU du Groupe des Amis de la réforme du secteur de la sécurité en 2008. Depuis, ce Groupe a essentiellement servi d'interface entre les États Membres et le système des Nations Unies, notamment les coprésidents de l'Équipe spéciale interinstitutions, et en cette capacité, s'est avéré utile. En tant que Président du Groupe des Amis, nous voudrions saisir la présente occasion pour inviter tous les États Membres intéressés, surtout les bénéficiaires d'une assistance dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, à utiliser cet outil pour partager les enseignements tirés, définir leurs besoins et identifier les meilleurs moyens d'y répondre de manière rapide et efficace. Nous sommes prêts à continuer à favoriser ces interactions et à promouvoir une plus grande coopération.

Enfin, je voudrais rappeler que récemment nous avons vu croître les demandes d'assistance en matière de réforme du secteur de la sécurité, tant de la part de pays sortant d'un conflits que de pays en phase de transition vers la démocratie. Cela nous pose deux nouveaux défis et exige des capacités additionnelles. Nous croyons que nous avons l'obligation conjointe de relever ces défis de manière globale, cohérente et coordonnée. J'invite tous les États Membres à aborder nos travaux dans cet esprit.

Dans le même état d'esprit, et dans le contexte de la communauté des démocraties, la Slovaquie, de concert avec les Pays-Bas, examine la meilleure façon d'aider la Tunisie à relever les défis que ce pays a identifiés dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité.

En même temps, en notre qualité de Président en exercice du Conseil d'administration de l'Équipe internationale de conseil au secteur de la sécurité, nous sommes résolus à favoriser un renforcement opportun et efficace des capacités du système des Nations Unies pour la réforme du secteur de la sécurité, tant au niveau de la formation que du travail consultatif mené sur le terrain, particulièrement en Afrique.

Enfin, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, de notre entière coopération avec vous-même et avec les autres membres du Conseil dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. C'est un élément crucial des activités de l'ONU en faveur de la paix, de la stabilité, du développement, de l'état de droit et la justice au lendemain d'un conflit ou dans les périodes de transition.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Viinanen (Finlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des pays nordiques : le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède.

Je tiens tout d'abord à remercier la présidence nigériane d'avoir organisé le présent débat. La dernière fois que le Conseil a tenu un débat sur la réforme du secteur de la sécurité, c'était en 2008 (voir S/PV.5889). Le moment est donc venu de faire le bilan des progrès réalisés.

Pour gagner un temps qui nous est précieux, je prononcerai une version abrégée de notre déclaration qui est distribuée dans la salle.

Il nous faut adopter une approche équilibrée et holistique de la réforme du secteur de la sécurité pour œuvrer à la réalisation de l'objectif général, à savoir le rétablissement d'une paix durable, le développement et le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Il existe un lien évident entre la réforme du secteur de la sécurité, la prévention des conflits et le développement socioéconomique. Nous devons bien le comprendre et en tenir compte dans le cadre des mesures et des actions d'appui internationales.

Les liens entre la sécurité, la justice et le développement ont été mis en évidence dans les derniers rapports de l'ONU et de la Banque mondiale. L'instabilité et la violence politique et criminelle réapparaissent lorsqu'il y a déficit de gouvernance et quand l'état de droit et les mécanismes de lutte contre la corruption sont négligés. La violence accroît le risque de conflit, sans parler de ses effets néfastes sur le développement.

Toutes les initiatives de réforme du secteur de la sécurité doivent être mises en œuvre dans le cadre général de la promotion de l'état de droit et de la bonne gouvernance. Nous saluons les efforts du Groupe de la réforme du secteur de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix et de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité. Nous encourageons l'Équipe spéciale à poursuivre son action en vue d'améliorer la cohérence.

Il est évident que nous devons accentuer nos efforts. L'ONU a récemment procédé à un examen des capacités civiles internationales qui a permis au Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener une étude sur les moyens civils internationaux de repérer plusieurs insuffisances de capacités. La réforme du secteur de la sécurité et la réforme du secteur judiciaire faisaient partie des principales lacunes.

L'appui au secteur de la sécurité comporte des difficultés techniques complexes. C'est pourquoi il peut s'avérer nécessaire que des compétences spécialisées extérieures viennent compléter les capacités nationales. En outre, la réforme du secteur de la sécurité s'étend bien au-delà des exercices essentiels mais limités que sont l'ajustement des effectifs des services de sécurité ou la formation et l'équipement du personnel en uniforme. La réforme du secteur de la sécurité peut également nécessiter la mise au point de stratégies nationales de sécurité et l'adoption de lois ou l'amélioration du contrôle et de la gouvernance des institutions de sécurité. Ces processus sont politiques par nature, car c'est aux gouvernements qu'il incombe automatiquement d'en assumer la responsabilité principale et la direction.

Les gouvernements ont le droit souverain et la responsabilité première de gérer et de coordonner les initiatives nationales de réforme et l'appui international. L'adoption par les deux parties d'une démarche véritablement axée sur la demande réglerait de nombreux problèmes de coordination. Le Groupe consultatif de haut niveau chargé de mener une étude sur les moyens civils internationaux a également formulé des recommandations concrètes à cet effet. L'appropriation nationale peut également être encouragée par la mise en place d'un cadre réglementaire régissant la passation des marchés et de mécanismes de gestion des partenariats. L'appropriation nationale ne doit pas se limiter à la prise en main par le Gouvernement. Les institutions de sécurité et de justice sont censées servir la population, y compris les personnes marginalisées.

Il convient d'accorder une attention particulière à la participation des femmes aux initiatives de planification, de direction et de mise en œuvre des réformes du secteur de la sécurité. Les femmes sont des acteurs et des parties prenantes dans le cadre des initiatives de promotion de la sécurité et de l'état de droit. À cet égard, nous tenons à rappeler le plan d'action du Secrétaire général sur la participation des femmes à la consolidation de la paix. Il contient des suggestions pratiques qui doivent désormais se traduire par des mesures concrètes au sein du système des Nations Unies et être appuyées par les États Membres, les organisations régionales et les institutions financières internationales. Nous encourageons également tous les acteurs à utiliser pleinement la pochette d'information sur l'égalité des sexes et le secteur de la sécurité, qui fournit des recommandations pratiques.

Les pays africains sont des fournisseurs de plus en plus importants d'aide à la réforme du secteur de la sécurité. Il serait donc utile d'envisager l'adoption d'une démarche régionale, non seulement aux fins du renforcement des capacités, mais également en ce qui concerne l'évaluation, l'élaboration et la mise en œuvre des réformes. Les perspectives africaines en matière de réforme du secteur de la sécurité peuvent permettre de mieux adapter les instruments de mise en

œuvre de la réforme au contexte d'un pays en particulier et contribuer ainsi à renforcer la légitimité, la viabilité et la durabilité de l'appui à la réforme du secteur de la sécurité.

Les pays nordiques appuient pleinement l'initiative de l'Architecture africaine de paix et de sécurité, qui vise à renforcer les mesures de prévention, de gestion et de règlement des conflits en Afrique. D'autre part, nous nous félicitons vivement des efforts que déploie actuellement l'Union africaine pour mettre au point un cadre politique de réforme du secteur de la sécurité, en consultation avec divers acteurs, notamment les communautés économiques régionales et les mécanismes régionaux, les experts africains et internationaux en matière de réforme du secteur de la sécurité et les organisations de la société civile africaine.

Pour terminer, nous sommes convaincus que le rapport demandé aujourd'hui par le Conseil de sécurité concernant la démarche suivie par l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité contribuera à renforcer l'efficacité et la cohérence de l'action de l'ONU dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. Si nous voulons que l'ONU continue à fournir un appui global dans ce domaine essentiel, nous devons tous veiller à ce qu'elle reçoive l'appui nécessaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Luxembourg.

Mme Lucas (Luxembourg) : Le Luxembourg félicite la présidence nigériane du Conseil de sécurité d'avoir organisé cet important débat sur la réforme du secteur de la sécurité et tient à la remercier pour l'invitation à y participer qui nous a été adressée.

Il est opportun de focaliser ce débat sur le contexte de l'Afrique pour deux raisons. C'est sur le continent africain que le Conseil de sécurité formule la plupart des mandats de maintien de la paix, et ces mandats incluent, à juste titre, de plus en plus souvent des éléments de réforme du secteur de la sécurité.

La réforme du secteur de la sécurité est un élément essentiel de l'agenda de maintien et de consolidation de la paix. Un secteur de la sécurité et de la défense non réformé ou une réforme qui est mal gérée peuvent avoir un effet déstabilisateur important dans un pays qui sort d'un conflit. En ma capacité de Présidente de la formation Guinée de la Commission de consolidation de la paix, je suis le témoin privilégié de la nécessité de réformer profondément le secteur de la sécurité et de la défense si on veut durablement consolider la paix et renforcer l'état de droit. En Guinée, comme certainement ailleurs, la réforme du secteur de la sécurité est intimement liée aux autres domaines prioritaires pour la consolidation de la paix, et en particulier à la réconciliation nationale. Entreprendre une réforme approfondie du secteur de la sécurité et de la défense nécessite de la volonté politique et un soutien continu, y compris financier, de la communauté internationale. Il nous faudra répondre à l'appel des autorités à cet égard.

La réforme du secteur de la sécurité est aussi intrinsèquement liée à celle du secteur judiciaire. Les citoyens doivent avoir des recours appropriés pour faire respecter leurs droits. Nous saluons dans ce contexte l'approche innovatrice adoptée au Libéria visant à mettre en place des centres intégrés de sécurité et de justice et à impliquer pleinement les femmes dans les efforts entrepris.

La légitimité de l'État, qu'il sorte ou non d'un conflit, dépend de la capacité de ses autorités civiles à contrôler ses autorités militaires et sécuritaires, ainsi que de la capacité de ces dernières à protéger les droits de l'homme et la dignité de la population civile. Dans cette logique, le Luxembourg a financé l'année dernière un projet mis en œuvre par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo visant à professionnaliser la police nationale congolaise afin qu'elle puisse mieux s'acquitter de son importante tâche de protection des citoyens congolais.

Les forces de sécurité et de l'ordre d'un pays doivent aussi être un rempart contre la corruption et la mauvaise gouvernance. Pour éviter les dérapages, il est indispensable d'établir très tôt un lien entre la réforme du secteur de la sécurité et la mise en place de systèmes financiers transparents et d'audits solides des finances publiques.

En matière de réforme du secteur de la sécurité comme ailleurs, il n'y a pas de solution de remplacement à l'appropriation nationale. C'est dans cet esprit que le Luxembourg a eu l'honneur de soutenir, de concert avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la réunion organisée en mai de cette année par la Commission de l'Union africaine, en vue de permettre aux experts de ses États membres d'examiner le projet de cadre d'action politique de l'Union africaine pour la réforme du

secteur de la sécurité, qui, nous l'espérons, sera adopté par les chefs d'État et de gouvernement au prochain Sommet de l'Union africaine en janvier 2012 à Addis-Abeba.

C'est dans le même esprit que mon pays a depuis plusieurs années fait des contributions à OROLSI, le Bureau de l'état de droit des institutions chargées de la sécurité au sein du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, pour soutenir ses activités dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité. Nous avons notamment appuyé le déploiement rapide d'experts pour conseiller, selon les besoins et à la demande des autorités nationales, les pays qui s'engagent dans une réforme du secteur de la sécurité.

Beaucoup de problèmes qui affectent le secteur de la sécurité ont de par leur nature un caractère régional ou international. Mon pays est convaincu que dans un esprit de multilatéralisme efficace, tous doivent assumer leur part de responsabilité, l'ONU, l'Union africaine, les communautés économiques régionales africaines telle que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, ainsi que l'Union européenne et les partenaires bilatéraux. Le Traité de Lisbonne a encore renforcé l'approche globale de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en réunissant les instruments de politique pertinents sous un même toit, le Service européen pour l'action extérieure. À titre national et en tant qu'État membre de l'Union européenne et de l'Organisation des Nations Unies, le Luxembourg est déterminé à poursuivre son engagement pour la réforme du secteur de la sécurité, y compris à travers sa participation aux travaux du Groupe des amis à New York.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Ragaglini (Italie) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat et d'avoir préparé le document de réflexion très utile (S/2011/627). Je tiens également à remercier sincèrement le Secrétaire général adjoint Hervé Ladsous de son exposé, dans lequel il nous a brossé un tableau complet des défis posés par la réforme du secteur de la sécurité.

Le présent débat ne pouvait mieux tomber car il nous faut faire le bilan des progrès accomplis par l'Organisation des Nations Unies concernant sa stratégie en matière de réforme du secteur de la sécurité et évaluer l'appui régional et international mis à la disposition des pays, lesquels doivent faire respecter l'état de droit et les institutions publiques chargées de la protection des citoyens et des frontières nationales.

Au cours des 20 dernières années, notre compréhension de la sécurité a évolué, passant d'une perspective militariste axée sur l'État à une approche beaucoup plus large associant les divers acteurs et institutions clefs, étatiques ou non étatiques, qui sont les garants de la sécurité quand ils fonctionnent correctement et qui deviennent source d'instabilité quant ils sont inefficaces ou corrompus. Renonçant à se focaliser exclusivement sur la sécurité de l'État, la communauté internationale a adopté une démarche qui privilégie la sécurité humaine et les institutions qui « fournissent » sécurité et justice.

Le concept actuel de la réforme du secteur de la sécurité a pris forme il y a quatre ans au cours du débat de 2007 (voir S/PV.5632). Aujourd'hui nous continuons de faire fond sur les enseignements tirés de l'expérience, tout en nous appuyant sur une nouvelle approche cohérente et globale de la réforme du secteur de la sécurité qui inclut l'amélioration des institutions chargées de la sécurité, l'état de droit, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et la coopération internationale. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la clef du succès du processus de réforme du secteur de la sécurité réside dans l'appropriation nationale et dans l'appui que les donateurs doivent fournir à tous les aspects des activités de réforme entreprises dans les pays partenaires.

Aujourd'hui, nous réalisons tous que pour favoriser et renforcer l'appropriation nationale, il nous faut coopérer avec les gouvernements et les institutions locales chargées de la sécurité depuis la phase d'évaluation jusqu'à celle de la planification, et de la mise en œuvre conjointe des programmes à l'examen des politiques et l'évaluation des enseignements tirés. Aucun pays ne devrait adopter aveuglément les méthodes et les idées des donateurs. Seuls les besoins immédiats de la population, ainsi que les moyens dont elle dispose et la volonté qui l'anime doivent influencer le rythme et la trajectoire du changement et forcer à proportion les institutions chargées de la sécurité à se montrer responsables et efficaces. L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité doivent jouer un rôle de chef de file dans la

définition d'une politique de réforme du secteur de la sécurité. Cette politique doit viser à la mise en place, sous la direction du pays concerné, d'une coordination rassemblant toutes les parties prenantes, des organisations régionales aux autorités locales en passant par les donateurs.

L'OTAN a traditionnellement été une puissance motrice dans la réforme du secteur de la sécurité et de la défense en Europe et dans l'accompagnement des pays partenaires. Depuis l'Acte Final d'Helsinki, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a acquis une grande expérience dans des activités aussi variées que le contrôle démocratique des forces armées, la sécurité et la gestion des frontières, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre les trafics en tout genre, la réforme de la police et la formation des effectifs, la lutte contre la corruption et la réforme électorale et des appareils judiciaires. L'Union européenne peut incontestablement se prévaloir d'un bon bilan en matière de réforme du secteur de la sécurité, ayant fourni une assistance à plus de 70 pays au cours des cinq dernières années. Elle s'est appuyée sur l'expérience de ses États membres lorsqu'il a fallu fournir des niveaux d'appui sans précédent à des pays partenaires en Afrique et ailleurs. Des Italiens, femmes et hommes, participent depuis longtemps à un vaste programme international d'appui aux processus de réforme du secteur de la sécurité en Europe du Sud-Est, en Asie et en Afrique en vue de rétablir et de restaurer l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité. Ces deux dernières années, l'Italie a lancé plusieurs programmes destinés à aider le Gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux en Somalie.

La réforme du secteur de la sécurité est réellement importante, particulièrement en temps de paix. Lorsque la violence a déjà éclaté et qu'une crise à grande échelle est en marche dans un pays ou un territoire, il est parfois trop tard pour appuyer efficacement le secteur de la sécurité et c'est aussi trop coûteux, politiquement et financièrement. La réforme du secteur de la sécurité est toujours préférable comme mesure préventive pour aider à garantir une véritable appropriation par le pays bénéficiaire.

Nombre des problèmes de sécurité rencontrés par les pays africains sont aussi le résultat de la convergence de facteurs économiques, sociaux et politiques. L'interdépendance des besoins de nombreuses régions d'Afrique est évidente dans plusieurs domaines : la prévention et la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la lutte contre les stupéfiants, la lutte contre le trafic d'armes et la traite des êtres humains et la prévention du blanchiment d'argent et d'autres activités financières illégales.

Ces problèmes de sécurité auxquels se heurtent communément tous les acteurs africains indiquent qu'il faut adopter une stratégie innovante et globale, basée sur la coopération internationale. La première chose à faire est de renforcer la coopération régionale, notamment en impliquant les organisations régionales et sous-régionales, particulièrement l'Union africaine et les communautés économiques régionales telle la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et en leur donnant les moyens de prendre davantage les choses en main. Il nous faut aussi élargir notre angle d'approche et associer pleinement les grands acteurs internationaux afin de mettre en place une coopération globale sur le continent africain.

L'Organisation des Nations Unies et le Groupe d'action contre le terrorisme du Groupe des Huit s'efforcent tous deux de contrer de manière globale ces menaces et de veiller à la coordination entre tous les acteurs concernés. Il est temps de mettre en place des mécanismes de coopération qui nous aideront à recenser et à hiérarchiser les initiatives tout en respectant strictement le principe de coappropriation. Il faut commencer par trouver des méthodes de consultation claires, pouvant servir à recueillir des données auprès des pays des différentes régions, à évaluer et comparer ces données et à élaborer des initiatives susceptibles d'être financées par les mécanismes financiers pertinents. Les domaines d'action pourraient notamment être la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la lutte contre l'immigration illégale, les initiatives conjointes et transfrontières de développement, la formation, l'environnement, la protection des civils, la gestion durable des ressources naturelles et la gestion des catastrophes naturelles.

Beaucoup d'autres domaines d'intervention possibles requièrent l'adoption de stratégies larges qui tiennent compte des besoins communs des pays de différentes régions pour mieux intégrer des initiatives telles que le développement économique aussi bien que social des zones frontalières, la formation et la mise en valeur des ressources humaines ou encore la protection de l'environnement. Il ne s'agit là, selon nous, que de quelques exemples de domaines où une approche transrégionale est inévitable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Slovénie.

M[me] Štiglic (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Nigéria d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir donné ainsi à la Slovénie la possibilité de faire connaître ses vues sur ce sujet d'une importance capitale pour l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de ses Membres. Le débat d'aujourd'hui est opportun et nécessaire. Au fil des ans, la réforme du secteur de la sécurité est devenue partie intégrante des efforts de la communauté internationale pour aborder de manière globale les différentes situations post-conflictuelles dans le monde, particulièrement en Afrique.

Je serai brève et concise, puisque les orateurs qui m'ont précédée ont déjà souligné les principaux défis qui attendent la réforme du secteur de la sécurité dans un avenir proche. Ces défis doivent être vus comme l'occasion d'améliorer nos efforts communs et comme la possibilité de mieux comprendre les processus de réforme mais aussi de convenir d'une série d'outils et d'instruments qui nous permettront de mieux gérer les situations d'après-conflit.

La réforme du secteur de la sécurité n'intervient pas dans le vide. Elle soulève toujours d'autres questions et problèmes qui, très souvent, sont étroitement liés les uns aux autres. Et j'en viens à mon premier point. La réforme du secteur de la sécurité ne peut être couronnée de succès que si elle est en phase avec le contexte dans lequel elle est mise en œuvre et si elle est reliée à tous les autres efforts déjà en cours dans le pays bénéficiaire. Compte tenu de ce qui précède, je voudrais insister sur l'importance du lien qui existe entre réforme du secteur de la sécurité et activités de développement.

Le processus de réforme du secteur de la sécurité touche à nombre de questions auxquelles seuls des instruments de développement savent répondre efficacement, à savoir l'emploi des jeunes et la garantie de moyens de subsistance pour les populations à risque. Il nous faut dûment tenir compte de ce lien en assurant une coordination efficace et constructive entre ces deux activités.

La Slovénie voit dans la réforme du secteur de la sécurité un outil de prévention des conflits à long terme. Le succès d'une réforme du secteur de la sécurité menée dans un pays est une condition sine qua non de sa stabilité et de son développement irréversibles sur le long terme. À cet égard, la réforme du secteur de la sécurité ne doit pas se limiter à la phase spécifique d'après-conflit, mais être soigneusement inscrite au contraire dans l'ensemble des efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits menés dans l'État en question. La réforme du secteur de la sécurité ne sera efficace que si tous les protagonistes s'attèlent au même objectif de façon active, transparente, et coordonnée.

Bien que les acteurs internationaux aient fait d'importants progrès en matière de coordination et de transparence réciproque, il y a encore matière à progresser, en particulier concernant la coopération entre les acteurs étatiques et la société civile ou les organisations non gouvernementales. La Slovénie a plaidé sans détour en faveur de la participation active de l'État bénéficiaire au processus dès les premières étapes, celles des préparatifs, car c'est la seule façon d'être sûr que la population se l'est approprié, qu'elle le soutient et qu'il est spécifiquement adapté à ses besoins, ce qui est absolument essentiel pour tout projet de réforme du secteur de la sécurité. Nous tenons en outre à faire observer qu'une meilleure coordination est requise avec la société civile locale, qui comprend et connaît exactement le contexte local, ainsi que les besoins et les problèmes.

La réforme du secteur de la sécurité fait désormais partie intégrante de la quasi-totalité des opérations de maintien de la paix ou des missions de gestion des crises des Nations Unies. Cela signifie que les missions deviennent de plus en plus complexes et exigeantes. Nous devons faire en sorte que le cursus de formation du personnel des différentes missions comporte les sujets touchant à la réforme du secteur de la sécurité. Il importe également d'assurer une continuité, dans le cadre des processus de recrutement, en termes de savoir-faire des missions et de mémoire institutionnelle des opérations de maintien de la paix sur le terrain.

La prise en compte de la situation des femmes dans la réforme du secteur de la sécurité est essentielle, de l'avis de notre pays. Les opérations de maintien de la paix peuvent aussi jouer un rôle positif à cet égard en veillant à ce que les réformes du secteur de la sécurité soient définies dans cette optique, et en mettant au point des services de sécurité répondant mieux aux besoins des femmes, que ce soit par des exemples de déploiement de soldates de la paix et de policières qui incitent davantage de femmes à travailler dans le secteur de la sécurité du Gouvernement hôte une fois la réforme achevée, ou par le déploiement de

spécialistes de la question à l'appui des processus de réforme du secteur de la sécurité.

La réintégration des enfants soldats dans la société est un autre domaine dans lequel la Slovénie joue depuis des années un rôle actif. Le désarmement, la démobilisation et la réintégration d'une part et la réforme du secteur de la sécurité de l'autre offrent des démarches complémentaires qui peuvent permettre de faire le lien entre la réintégration des ex-combattants et la plus grande sécurité de la collectivité. À cet égard, un processus de réintégration spécifiquement axé sur les enfants doit leur permettre d'accéder à l'éducation, à des moyens de subsistance, ainsi que d'acquérir des compétences pratiques pour la vie quotidienne, et d'avoir toute leur place dans la société. Enfin et surtout, il faut que justice soit faite pour pouvoir remédier aux atrocités passées. Il ne peut y avoir de paix à long terme et de réforme sans justice.

Enfin, je rappelle encore que la Slovénie entend continuer d'œuvrer en faveur d'un dialogue approfondi entre toutes les parties prenantes autour de la conception de lignes directrices efficaces en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : J'invite maintenant le représentant du Soudan à prendre la parole.

M. Osman (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de nous avoir conviés à cette importante séance consacrée à la question de la réforme du secteur de la sécurité. Le point de référence historique de cette question est lié à l'Afrique depuis le tout début. Les premières réformes du secteur de la sécurité des Nations Unies ont en effet été mises en œuvre dans des pays africains au cours de la période qui a suivi l'indépendance, où un certain nombre de programmes spécifiques ont été mis en œuvre dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie pour y réformer les secteurs pénitentiaire, de la police et de la sécurité, entre autres.

À cette époque, la réforme du secteur de la sécurité bénéficiait d'un vaste et généreux appui, y compris au sein des fonds spécialisés des Nations Unies, des institutions financières internationales et de la communauté des donateurs bilatéraux, en raison d'un engagement total envers les principes de la Charte des Nations Unies touchant à l'appropriation nationale et au respect de la souveraineté et de l'indépendance des États.

Ma délégation tient à dire qu'elle adhère à la déclaration présidentielle publiée par le Conseil lors de ses premières délibérations sur la réforme du secteur de la sécurité en 2007 (S/PV.5632), dans laquelle le Conseil a souligné que

> « le pays concerné a le droit souverain et la responsabilité première de déterminer l'approche et les priorités nationales de la réforme du secteur de la sécurité ». (S/PRST/2007/3, p. 1)

Nous appuyons donc les objectifs des initiatives de l'ONU visant à renforcer les capacités des pays en matière de réforme du secteur de la sécurité, et en particulier des pays sortant d'un conflit, en leur fournissant diverses formes d'information, de formation et d'aide technique pour leur permettre de renforcer la sécurité et la stabilité sur leur sol après le retrait des missions de maintien de la paix, ou après leur transition du conflit à la consolidation de la paix.

Cependant, nous attirons l'attention sur la nécessité de se garder d'utiliser ce terme pour s'engager sur des voies qui vont à l'encontre de la souveraineté nationale d'un État, en particulier dans le contexte d'une ingérence dans les activités législatives et exécutives et s'agissant des secteurs de la police et de la sécurité de ces pays tout comme de leurs secteurs pénal et militaire. Les lois concernant ces institutions font partie intégrante du système juridique de l'État en question et de sa Constitution.

Nous mettons en exergue l'atelier international organisé en 2007 au Cap, en Afrique du Sud, sur la coordination de l'appui de l'ONU à la réforme du secteur de la sécurité dans les pays africains. L'atelier représentait une bonne occasion de jeter quelque lumière sur l'expérience africaine dans ce domaine, et en particulier sur le rôle efficace joué par les partenaires régionaux, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Les organisations régionales et sous-régionales, compte tenu de leurs liens directs avec les situations politiques, sociales et culturelles des pays africains, sont le mieux à même d'appréhender toutes les dimensions de la réforme du secteur de la sécurité dans leur région respective. Elles sont donc plus aptes à définir précisément quels sont les besoins ou les programmes à mettre en œuvre par l'ONU dans l'État concerné, conformément à la demande de ce pays et selon ce qu'il a convenu et coordonné avec l'ONU, sur

la base du droit inaliénable et non négociable que constitue le principe de l'appropriation nationale et du fait que les secteurs de la police, de la sécurité et de la justice constituent des fonctions souveraines.

Nous tenons également à attirer l'attention sur l'importance que revêt le recours à des directives spécifiques en point de départ à la formulation et à la mise en place des initiatives de réforme du secteur de la sécurité des Nations Unies. Nous tenons à rendre hommage au Secrétaire général pour ses initiatives et les efforts qu'il déploie pour dynamiser le rôle que jouent l'ONU et le Conseil de sécurité dans la réforme du secteur de la sécurité des pays sortant d'un conflit. À cet égard, nous voudrions le féliciter pour son rapport très détaillé (S/2008/39), présenté au Conseil en février 2008.

Nous soulignons l'importance des axes intégrés de sécurité et de développement en vue d'une paix durable. La Déclaration du Millénaire des Nations Unies (résolution 55/2 de l'Assemblée générale) a mis en relief ce concept, en tant que principal garant de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et moyen d'éviter que les pays sortant d'un conflit ne retombent dans des situations de conflit.

Pour terminer, nous espérons que nos délibérations d'aujourd'hui sur ce sujet aboutiront à une démarche intégrée qui réponde aux objectifs de la réforme du secteur de la sécurité, tout en respectant la souveraineté des États.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Abdelaziz (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité aujourd'hui au nom du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence nigériane d'avoir organisé cet important débat et vous-même, Monsieur le Ministre, d'avoir présidé personnellement cette séance, afin d'examiner la question de la réforme du secteur de la sécurité, qui revêt une importance capitale pour tous les pays sortant d'un conflit, en particulier en Afrique. Le Mouvement estime que le débat d'aujourd'hui arrive à point nommé, car il complète utilement notre débat d'hier à l'Assemblée générale sur les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durables en Afrique (voir A/66/PVs. 32 et 33). Le Mouvement remercie également le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Hervé Ladsous, de son exposé.

Le débat d'aujourd'hui fait partie intégrante d'un débat plus large sur les relations d'interdépendance entre la paix, la sécurité et le développement en tant que facteurs qui se renforcent mutuellement, ainsi que sur la complémentarité des activités de prévention des conflits, de maintien de la paix et de consolidation de la paix, et leurs rôles respectifs aux différents stades du règlement des conflits pour contribuer au renforcement des capacités institutionnelles dans les États sortant d'un conflit ou en transition.

Au total, les membres du Mouvement des pays non alignés fournissent plus de 80 % du personnel déployé dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies – dont la majorité s'est vu désormais confier des mandats de réforme du secteur de la sécurité. Les membres du Mouvement appuient toute action de l'ONU pouvant contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité dans les points chauds du monde, y compris les activités liées à la réforme du secteur de la sécurité et à la promotion de l'état de droit.

Les dirigeants des pays membres du Mouvement des pays non alignés, dans le document final de leur sommet qui s'est tenu à Charm el-Cheikh (Égypte), ont souligné l'importance de la réforme du secteur de la sécurité dans le contexte des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et dans les situations d'après-conflit. Ils ont insisté sur le fait que la réforme du secteur de la sécurité devrait être intégrée au cadre plus général des activités de l'ONU dans le domaine de l'état de droit, pour éviter que les activités et les structures relatives à la réforme du secteur de la sécurité ne fassent double emploi avec les activités menées dans le domaine de l'état de droit.

En ce qui concerne l'élaboration d'une politique de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité, le Mouvement des pays non alignés estime qu'elle doit être établie au niveau de l'Assemblée générale pour veiller à ce que les stratégies de réforme du secteur de la sécurité, y compris sa portée et les activités prévues, soient formulées dans le cadre d'un processus intergouvernemental, compte tenu de la responsabilité principale qui incombe au pays concerné et de son droit souverain de définir ses priorités nationales à cet égard.

Dans ce contexte, le Mouvement des pays non alignés partage l'avis du Secrétaire général selon

lequel l'appropriation nationale devrait être la pierre angulaire de la politique de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité. L'appropriation nationale et l'adaptabilité des outils de réforme du secteur de la sécurité dans des situations de pays particulières doivent être les principes essentiels qui guident le rôle de l'ONU dans l'appui à la réforme du secteur de la sécurité.

D'un point de vue national, l'Égypte estime que la réforme du secteur de la sécurité n'est pas un objectif à poursuivre indépendamment de la recherche de solutions à d'autres obstacles sociétaux à la paix et à la sécurité dans les pays sortant de conflits. Il s'agit notamment du chômage des jeunes, de la criminalité organisée, de l'extrême pauvreté et du manque de services d'enseignement et de santé.

D'après le Rapport sur le développement dans le monde de la Banque mondiale, aucun pays à faible revenu, fragile ou qui a été touché par un conflit n'a réalisé un seul des objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, l'Égypte souligne que l'appui international à la réforme du secteur de la sécurité doit s'inscrire dans le cadre plus large des efforts de renforcement des capacités, pour contribuer à remédier aux causes sociales et économiques des conflits et du climat sécuritaire complexe qui règne dans les pays sortant d'un conflit, et répondre à leurs besoins particuliers.

C'est pourquoi nous estimons que la formulation d'une politique de l'ONU en matière de réforme du secteur de la sécurité passe par un examen approfondi au sein de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, afin que tous les Membres de l'ONU puissent participer pleinement à ce débat important. Nous sommes également d'avis que la Commission de consolidation de la paix est mieux placée pour coordonner les activités des différents organes et organismes des Nations Unies dans ce domaine, en particulier compte tenu de l'expérience qu'elle a acquise en accompagnant les pays inscrits à son ordre du jour.

Par ailleurs, pour garantir la prise en main et l'appropriation du processus de réforme par le pays bénéficiaire, celui-ci doit prendre pleinement en charge la formulation de la stratégie de réforme, le recensement des lacunes, des besoins et des domaines d'action prioritaires, et la coordination de l'appui international pour éviter les doubles emplois.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Haroon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, la délégation pakistanaise félicite chaleureusement la délégation nigériane d'avoir dirigé avec tant de compétence les travaux du Conseil de sécurité au cours de ce mois et d'avoir organisé cet important débat. Nous nous réjouissons de voir le Ministre des affaires étrangères présider la séance d'aujourd'hui. Monsieur le Président, votre participation au débat d'aujourd'hui nous encourage tous à accorder la plus grande attention à cette importante question. La déclaration présidentielle adoptée aujourd'hui (S/PRST/2011/19) a mis en exergue les points pertinents.

Avant de poursuivre, je voudrais indiquer que le Pakistan s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Égypte au nom du Mouvement des pays non alignés.

La réforme du secteur de la sécurité est essentielle pour jeter les bases d'une paix durable et prévenir la reprise de conflits. En tant que l'un des plus importants pays fournisseurs de contingents, le Pakistan est conscient de l'importance cruciale de la mise en place d'un secteur de la sécurité efficace pour un retrait réussi et au moment voulu des missions de maintien de la paix. Un secteur de sécurité viable, qui bénéficie de la confiance de la population locale, est essentiel pour passer du maintien de la paix à la consolidation de la paix, au relèvement économique et au développement à plus long terme.

Dans cette brève déclaration, nous allons mettre en lumière quatre points pertinents pour une rationalisation plus poussée de notre démarche collective en matière de réforme du secteur de la sécurité.

Premièrement, nous sommes conscients du travail important qui a été réalisé à l'ONU depuis la publication du rapport du Secrétaire général sur cette question (S/2008/39) afin d'enrichir le discours sur la réforme du secteur de la sécurité et de mettre sur pied les structures d'appui nécessaires au Siège et sur le terrain. Dans ce contexte, le Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'appui à la réforme du secteur de la sécurité, créé en 2009, et l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité créée par le Secrétaire général, ont apporté des contributions constructives.

Cependant, il convient d'étoffer le rôle des spécialistes de la réforme du secteur de la sécurité au Siège afin d'accroître leur capacité d'adaptation aux besoins des missions sur le terrain. À cette fin, il est essentiel de renforcer les capacités du Groupe chargé de la réforme du secteur de la sécurité et de faire appel aux autres structures à l'ONU et dans les organisations régionales, afin de renforcer la cohésion et d'éviter les doubles emplois.

Deuxièmement, les missions de maintien de la paix des Nations Unies sont essentielles pour la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité, qui figure actuellement dans de nombreux mandats.

Les contingents pakistanais, déployés dans différentes missions de maintien de la paix des Nations Unies, se sont distingués en appuyant des activités liées à la réforme du secteur de la sécurité. La Mission des Nations Unies au Libéria est un exemple qui reste d'actualité. Nos contingents continueront d'appuyer les programmes de réforme du secteur de la sécurité. Il faut néanmoins souligner que la réforme du secteur de la sécurité ne peut pas être confiée uniquement à la composante militaire et police de nos missions. Différents domaines tels que le système judiciaire, la gestion des frontières, les douanes et les services de protection civile justifient une contribution régulière des civils à la réforme du secteur de la sécurité. La Commission de consolidation de la paix et ses différentes formations peuvent jouer un rôle dans ces domaines grâce aux ressources financières gérées par le Fonds pour la consolidation de la paix.

Surtout, les organisations régionales peuvent jouer un rôle central dans la définition d'un cadre pour les efforts multilatéraux relatifs à la réforme du secteur de la sécurité. Je saisis cette occasion pour insister sur le rôle louable joué par l'Union africaine dans l'élaboration d'un plan directeur pour la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité. La participation de l'Union africaine à la réforme du secteur de la sécurité est de bon augure pour le maintien de la paix et de la sécurité sur le continent. C'est pourquoi l'ONU doit pleinement appuyer les efforts menés par les dirigeants africains. De son côté, le Pakistan appuie l'Afrique dans cette initiative importante.

Enfin, notre approche collective de la réforme du secteur de la sécurité doit correspondre aux principes internationaux établis, conformes à la Charte des Nations Unies. La réforme du secteur de la sécurité ne peut ni être imposée ni sembler être imposée à un pays hôte réticent. Le succès et la viabilité de la réforme du secteur de la sécurité reposent sur le principe d'appropriation nationale. La participation des autorités nationales et le renforcement des capacités professionnelles sont des éléments décisifs de l'appropriation nationale. La collaboration de la société civile et des principales parties prenantes, aussi faible qu'elle puisse être dans une situation d'après-conflit, peut contribuer à consolider les progrès réalisés dans le cadre des programmes de réforme du secteur de la sécurité.

Pour terminer, je mentionnerai le dernier rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (A/65/19). Je rappelle au Secrétariat qu'il doit continuer de présenter des exposés aux États Membres sur les faits nouveaux liés à la réforme du secteur de la sécurité, en particulier concernant l'appui fourni aux missions sur le terrain. Nous pouvons tous retirer des avantages de tels exposés.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Nigéria d'avoir organisé le présent débat. Monsieur le Président, votre présence ici souligne l'importance de ce débat. Je suis pleinement conscient des contraintes dues au fait d'être le dernier à prendre la parole et je présenterai donc une version abrégée de ma déclaration écrite pour gagner du temps.

Bien entendu, le présent débat est axé principalement sur l'Afrique. Toutefois, l'Australie a tiré un certain nombre d'enseignements de sa coopération avec les pays de la région Asie-Pacifique dans le domaine de la réforme du secteur de la sécurité, et nous pensons qu'il pourrait être utile de les partager. J'en mentionnerai rapidement trois.

Le premier a trait à l'importance de l'appropriation et de la prise en main nationales. C'est aux États Membres qu'il revient au premier chef de garantir la sécurité dans leur pays. Il s'agit à la fois d'un droit souverain et, évidemment, d'une responsabilité. L'appropriation nationale est essentielle pour assurer la légitimité et la viabilité des efforts de réforme. Le rôle de la communauté internationale est de renforcer la capacité des États à assumer leur responsabilité. En ce qui concerne la prise en main nationale, pour que la réforme du secteur de la sécurité soit efficace, les autorités nationales doivent définir et promouvoir une vision stratégique pour leurs secteurs chargés de la sécurité. Cela exige un engagement

politique et une forte adhésion de tous les acteurs concernés, y compris la société civile. La participation des femmes est bien entendu essentielle.

La réforme du secteur de la sécurité ne peut être un projet à court terme. Il faut s'engager sur le long terme pour promouvoir une culture de la transparence et de la responsabilité, établir la confiance et bénéficier du soutien nécessaire au changement.

La Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI), qui est une mission régionale de maintien, ou de consolidation, de la paix conduite par l'Australie nous a permis de tirer de précieux enseignements sur la question de l'appropriation nationale. Les mécanismes nécessaires à une telle appropriation ont évolué au fil du temps. Aujourd'hui, la coopération entre RAMSI et le Gouvernement des Îles Salomon repose sur un accord de partenariat qui définit soigneusement des étapes et échéances convenues d'un commun accord. À titre d'exemple, la composante police de RAMSI a réduit progressivement ses activités de police sur le terrain pour se concentrer sur le renforcement des capacités, notamment de direction, et sur le réexamen du cadre législatif dans lequel s'inscrivent le maintien de l'ordre et la sécurité.

Le deuxième enseignement est qu'il est important d'adopter une approche globale et intégrée. Comme nous le savons, de nombreuses initiatives en matière de réforme du secteur de la sécurité échouent car elles sont axées exclusivement sur des aspects techniques et ne tiennent pas suffisamment compte des contextes sociaux et politiques. La réforme du secteur de la sécurité exige une approche globale qui va au-delà des simples programmes de formation et d'équipement. L'idéal serait que la réforme du secteur de la sécurité soit intégrée à une réforme plus large du secteur public et qu'elle cible non seulement les personnels militaires mais aussi la société civile, la police et le secteur de la justice. La réforme la plus efficace doit s'accompagner et être complétée par la mise en place d'institutions démocratiques solides, y compris par un contrôle parlementaire des forces de sécurité.

À nouveau, RAMSI est un très bon exemple d'approche intégrée. Dès le départ, cette Mission s'est employée à appuyer la réforme dans toutes les composantes du secteur de la sécurité – police, douanes, contrôle des frontières, prisons et système judiciaire ainsi que les institutions chargées de la gestion des finances publiques.

Le troisième enseignement est que les organisations régionales et la coopération Sud-Sud et triangulaire peuvent jouer un rôle clef. Les organisations régionales et sous-régionales peuvent avoir une légitimité particulière et jouer un rôle très important dans la promotion de la coopération régionale. Comme nous le savons, les organisations régionales et les États voisins peuvent avoir des avantages comparatifs remarquables, en particulier sur le plan culturel et linguistique.

À nouveau, RAMSI, qui opère sous les auspices du Forum des îles du Pacifique, est un très bon exemple. Ces huit dernières années, des milliers de personnes originaires de toute la région du Pacifique ont travaillé au sein des composantes militaires, policières et civiles de la Mission, et enrichi ainsi les activités de RAMSI par leur grande expérience, leurs perspectives culturelles et leurs compétences linguistiques.

En Afrique, nous prenons acte de l'action remarquable menée par l'Union africaine, en particulier l'établissement du plan directeur pour la réforme du secteur de la sécurité sur le continent. L'Australie reste disposée à contribuer à cet effort, notamment dans le domaine de la protection des civils.

Mes dernières remarques concernent le rôle de l'ONU mais, pour gagner du temps, ceux qui le souhaitent pourront en prendre connaissance dans la version écrite de ma déclaration, qui a été distribuée. Je voudrais simplement insister sur la nécessité pour les acteurs de l'ONU de coordonner leurs activités. L'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix ont un rôle décisif à jouer. Deuxièmement, une collaboration étroite avec la Banque mondiale et d'autres partenaires de développement est essentielle. Troisièmement, l'ONU doit appuyer les efforts de réforme du secteur de la sécurité déployés par les organisations régionales. La coopération entre l'ONU et l'Union africaine est un excellent exemple. Quatrièmement, la Commission de consolidation de la paix et le Fonds pour la consolidation de la paix réalisent un travail important, en particulier pour ce qui est des enseignements tirés, qu'il convient de souligner.

Pour terminer, je vous remercie à nouveau, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. La réforme du secteur de la sécurité consiste essentiellement à refaçonner les institutions qui servent

et protègent les citoyens du pays concerné. À l'évidence, rares sont les questions qui revêtent une plus grande importance pour les travaux du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.